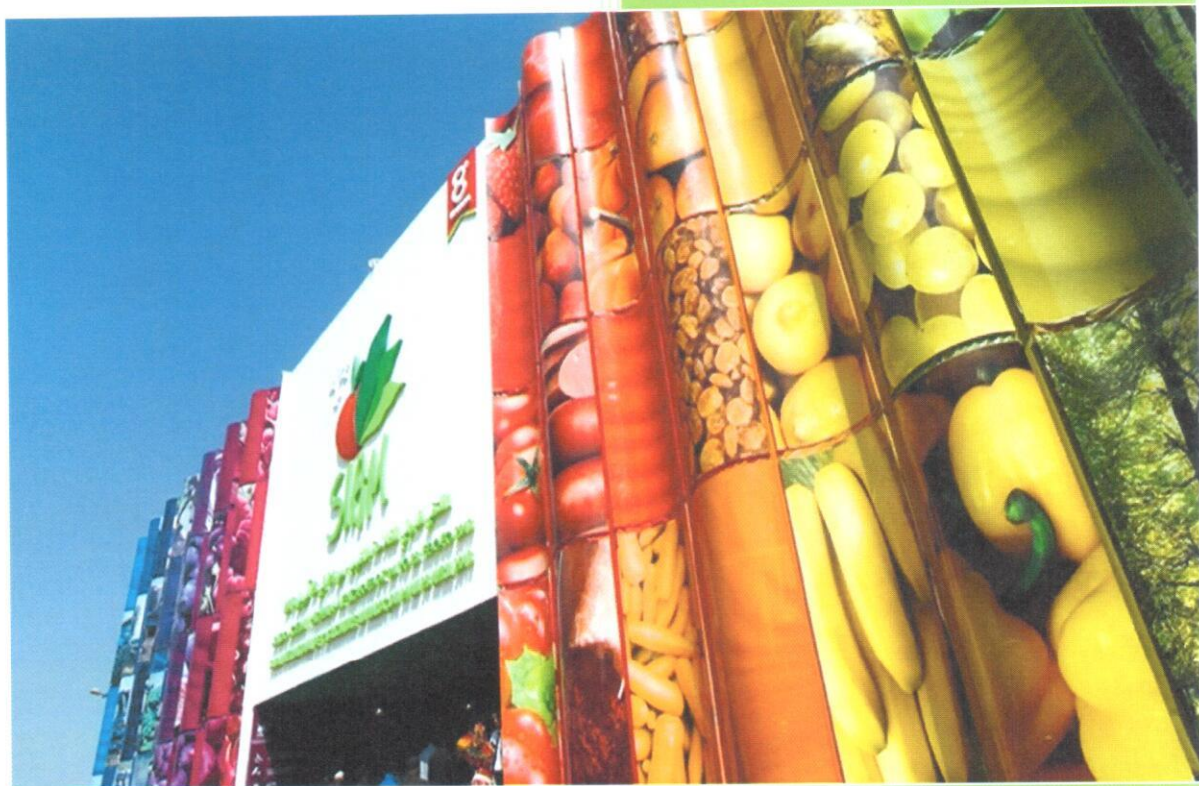


Book Presse : SIAM 2018



Avril 2018



Publication : 2M
Type : Télé
Périodicité : Quotidien
Tonalité : Positive

Edition : du 27/04/2018
Passage : 27/04/2018 20:00
Durée : 00:00:25
Émission : Econews











Publication : RTM
Type : Télé
Périodicité : Quotidien
Tonalité : Positive

Edition : du 26/04/2018
Passage : 26/04/2018 21:00
Durée : 00:03:10



مكناس/الملتقى الدولي للفلاحة

تحفيز مهنيي القطاع الفلاحي على الجودة

Interventions dans des émissions télévisées



ENERGIES VIRONNEMENT

Le magazine des éco technologies, de l'énergie et de l'environnement

Mai 2018 | Prix 10

Sous le Haut Patronage de
Sa Majesté Le Roi Mohammed VI

LE FORUM MAROCAIN DES MÉTIERS VERTS UNE 3^{ÈME} ÉDITION ENTRE RÉALISATIONS & DÉFIS

"Pour la promotion des
produits du terroir, l'ADA
a lancé plusieurs chantiers...."

El Mahdi ARRIFI, Directeur Général ADA
(Agence pour le Développement Agricole)



"Nous invitons tous les acteurs
territoriaux à repenser à la ville
dans une approche cohérente,
inclusive et participative"

Mohamed SADIKI, Maire de la Commune de Rabat



Environnement:

L'écosystème de l'entrepreneuriat
vert interpelle les acteurs
au Maroc

Energies:

Vers une nouvelle
configuration du secteur
énergétique Marocain

En savoir plus:

A la découverte d'une coalition
ambitieuse en faveur de la
gestion durable des déchets

Accompagnement et promotion des produits du terroir

Interview avec Monsieur El Mahdi ARRIFI, Directeur Général de l'ADA



« Pour la promotion des produits du terroir, l'ADA a lancé plusieurs chantiers ayant comme principal objectif le développement de la valorisation et de la commercialisation des produits du terroir »

Le Royaume du Maroc place le développement des produits du terroir parmi les objectifs privilégiés du Plan Maroc Vert, en tant qu'alternative prometteuse pour la mise en œuvre d'un développement local, viable et durable. Mais, face à cette politique ambitieuse de développement des produits du terroir, beaucoup de contraintes empêchent l'épanouissement du secteur. Et c'est pour cette raison que Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime a lancé, à travers l'Agence pour le Développement Agricole, la mise en œuvre d'une Stratégie de Développement de la commercialisation des Produits du Terroir pour justement lever ces contraintes et exploiter les potentialités offertes. Votre revue Energies&Environnement est allée à la rencontre de Monsieur El MAHDI ARRIFI, Directeur Général de l'Agence pour le Développement Agricole.

Energies Environnement : Le Maroc accorde une grande importance au développement des produits du terroir et en a fait une priorité parmi les objectifs du plan Maroc Vert, que vous inspire cette politique agricole ?

El MAHDI ARRIFI : Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Forêts place le développement des produits de terroir parmi les objectifs privilégiés du Plan Maroc Vert dans son pilier pour le développement de l'agriculture solidaire et sociale, en tant qu'alternative très prometteuse pour la mise en œuvre d'un développement local viable et durable, particulièrement dans les zones éloignées et difficiles.

L'importance accordée au développement des produits de terroir au Maroc émane des potentialités réelles que recèle le pays en matière d'écosystèmes propices de biodiversité variée et de savoir faire dans le domaine. Une liste de plus 200 produits du terroir a été identifiée dans le cadre des études régionales d'identification des produits du terroir.

exterioriser les potentialités offertes par les produits du terroir, le PMDREF a élaboré une Stratégie de Développement des Produits du Terroir ayant pour objectifs d'abord, de revisiter le mix marketing des produits en apportant des améliorations aux produits, au packaging, à l'arification, à la promotion et à la mise en valeur de la labellisation, ensuite trouver les voies d'accès aux marchés en créant une synergie de transmission entre producteurs et distributeurs en ciblant le marché domestique et les marchés étrangers.

La Stratégie a identifié plusieurs axes d'intervention prioritaires à différents niveaux de la chaîne de valeurs. Elle s'articule autour de cinq leviers d'intervention prioritaires à différents niveaux de la chaîne de valeurs: Le premier levier est le développement et la mise à disposition des groupements de produits de terroir et développement de partenariats d'agrégation équitables. Le deuxième levier concerne la création de plateformes logistiques régionales à proximité des producteurs. Ensuite le troisième, tourne autour de l'amélioration de l'accès aux marchés de la distribution moderne au niveau national et international selon le modèle de commerce équitable. Quant au quatrième levier, il est question de l'appui aux efforts de labellisation assurant notamment de la reconnaissance des labels et leur bonne visibilité par les consommateurs. Et enfin, le dernier levier parle de la mise en place de campagnes institutionnelles pour assoir la notoriété des produits du terroir auprès du grand public.

Quel rôle joue l'ADA dans l'accompagnement et promotion des produits du terroir ?

DA: L'ADA joue un rôle très important pour la promotion des produits du terroir. Elle a lancé plusieurs chantiers ayant comme principal objectif le développement de la valorisation et de la commercialisation des produits du terroir, il s'agit notamment du programme de Mise à Niveau des groupements de producteurs des produits du terroir, le programme de mise en place des plateformes logistiques et commerciales et de l'amélioration de l'accès aux marchés de la distribution moderne au niveau national et à l'international.

À ce qui concerne le programme de mise à niveau des groupements de producteurs des produits du terroir, il faut savoir que dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du développement de la commercialisation des produits du terroir, et en vue d'accompagner les groupements producteurs des produits du terroir pour leur permettre de répondre aux exigences du marché national et international, notamment en matière de qualité, traçabilité, packaging, régularité des approvisionnements, de suivi des ventes, l'Agence pour le développement Agricole a lancé un programme de mise à niveau des groupements producteurs de produits du terroir.

Le programme de mise à niveau priorise les groupements produisant des produits du terroir labellisés ou en cours de labellisation et ou bénéficiant des projets pilier II du PMV, ou produisant des produits locaux spécifiques à leurs régions.

Ainsi, ce programme porte principalement sur les domaines suivants : production et valorisation, Conformité légale et réglementaire en matière de sécurité sanitaire des aliments, Marketing et commercialisation, Gouvernance et Financement.

L'Agence pour le Développement Agricole a lancé, à ce jour, 3 programmes de mise à niveau au profit de 130 groupements issus de l'ensemble des régions du Maroc et ce, comme suit :

- 2013 : 1er programme a touché 50 groupements représentant 203 coopératives, 26 filières et plus de 8800 petits producteurs.
- 2015 : 2ème programme a touché 30 groupements représentant 111 coopératives 20 filières et plus de 3000 petits producteurs.
- 2016 : 3ème programme a touché 50 groupements représentant 105 coopératives, 18 filières et plus de 3300 petits producteurs.

Pour ce qui est du Programme de mise en place des plateformes

logistiques et commerciales, ce qui est à retenir c'est que le développement de la logistique et l'amélioration des performances logistiques sont des enjeux déterminants pour l'accès des produits du terroir au marché national et international ainsi que l'amélioration de la compétitivité des producteurs de ces produits.

Et c'est ainsi que dans son deuxième levier, la Stratégie de Développement de la Commercialisation des Produits du Terroir a mis en œuvre un programme de mise en place des Plateformes Logistiques et Commerciales Régionales des Produits du Terroir visant à mettre à la disposition des petits producteurs et de leurs groupements, des infrastructures de stockage et de conditionnement ainsi que des services techniques et commerciaux de proximité, et ce, afin de soutenir leurs initiatives et rendre plus attractifs leurs productions et leur savoir faire auprès des circuits de distribution moderne. Il faut savoir que six Plateformes Logistiques et Commerciales régionales dédiées au développement et à la commercialisation des produits du terroir, sont programmées. Il s'agit de deux PLC qui sont opérationnelles (El Hocima et à Meknes) et quatre PLC sont en phase de préparation pour le lancement (Souss, Gharb, Beni Mellal et Sud).

Et enfin, toujours dans le cadre du développement de la valorisation et de la commercialisation des produits du terroir, un autre programme est déterminant: l'amélioration de l'accès aux marchés de la distribution moderne au niveau national et à l'international.

En effet, depuis la signature des conventions de partenariat avec les enseignes de grande distribution Marjane et Label Vie en 2011, l'ADA a organisé plusieurs rencontres B to B entre les acheteurs des enseignes et les groupements des produits du terroir. Ces rencontres ont été concrétisées par le référencement des produits du terroir (alimentaires et cosmétiques) de 16 groupements (35 groupements chez Marjane et 11 groupements chez Label Vie).

Ainsi, depuis 2013, et afin d'appuyer les ventes de ces produits au niveau des rayons des magasins de la GMS et des magasins spécialisés, l'ADA lance de larges campagnes promotionnelles sur les lieux de vente durant les périodes phares de chaque année (Chaâbane Ramadan et fin d'année). Ces actions promotionnelles consistent en programmes d'animation et de dégustation des produits du terroir : merchandising: pose des outils PLV (podium pour l'exposition des produits du terroir, stand de dégustation, kakemonos suspendus stop-rayons à l'intérieur des magasins, stop-rayons, totems à l'entrée des magasins), etc...

LE: Que représente pour vous la Participation des groupements producteurs aux foires et manifestations nationales ?

EMA: La participation des groupements producteurs aux manifestations nationales figurent parmi les axes prioritaires de l'ADA puisqu'elles constituent une occasion aux groupements pour commercialiser leurs produits sans passer par des intermédiaires. Ainsi, l'ADA organise la participation des groupements à différentes manifestations, à savoir, le Salon Internationale de l'Agriculture de Meknes (SIAM), le Salon National de l'Economie Sociale et Solidaire (E'COSS), le Salon International des Dattes à Erfoud (SIDAIITS).

LE: Qu'en est-il de l'commerce des produits du terroir ?

EMA: Afin d'assurer une large commercialisation des produits du terroir, l'ADA en partenariat avec Barid Al Maghrib ont signé une convention de partenariat en 2014 afin de créer des sites de vente en ligne des produits du terroir. À ce titre, et comme première étape, 8 boutiques ont été créées au profit de 8 groupements représentant 60 coopératives et 10 filières de produits du terroir (Argane, Safran, Dattes, Huile d'olives, Olives de table, Miel, PAM, Couscous, Lavandin et Câpres). Aussi, de nouvelles boutiques sont en cours de création pour 10 nouveaux groupements, représentant 17 coopératives regroupant 373 agriculteurs et 6 filières de produits du terroir (argane, miel, huile d'olive, figue de barbarie, PAM, épices).

Trimestriel n° 18

ÉNERGIES ENVIRONNEMENT

Le magazine des éco-technologies, de l'énergie et de l'environnement

Avril 2018 | Prix 40 dh

SIAM: le secteur agricole face aux défis de la logistique

www.energiesenvironnement.com



Le changement climatique et le Plan Maroc Vert vu par l'Agence pour le Développement Agricole (ADA)

Depuis quelques décennies, le changement climatique bat son plein dans le royaume et la transition énergétique est devenue une exigence du fait de la double pression qui la sous-tend : atténuation et adaptation. La rarefaction des pluies, le stress hydrique et tant d'autres phénomènes confirment que le Maroc est une véritable victime de ce changement climatique. Et le secteur qui en pâtit le plus, est l'agriculture. Mais grâce à la vision pragmatique du Roi, et la forte volonté d'une politique très dynamique, le Maroc entend prendre son destin en main en mettant sur pied beaucoup de projets très ambitieux, notamment le Plan Maroc Vert.

Dans le cadre du Plan Maroc Vert (PMV), des mesures sont adoptées aussi bien en matière d'atténuation des effets du changement climatique qu'en matière d'adaptation aux impacts du changement climatique.

En ce qui concerne les mesures d'atténuation nous pouvons citer l'exemple du programme de plantations du PMV qui joue un rôle d'atténuation au changement climatique à travers la séquestration du carbone dans le sol. Une superficie moyenne annuelle de 12 millions d'arbres fruitiers plantés depuis 2009 notamment au titre du Pilier II du PMV. Il faut savoir que Le PMV est un vrai puits carbone. La séquestration additionnelle du carbone du PMV est estimée à 117 millions tonnes - équivalent - CO₂.

Nous pouvons également donner l'exemple de la promotion de l'agriculture en tant que NAMA qui vise la plantation d'une superficie de 43.000 ha d'arganiers. Et celui de la gestion des déchets agricoles notamment celle des margines et des grignons des

olives (étude préalable d'impact sur l'environnement avant toute installation d'UT et installation des unités biphasiques).

Concernant les principales mesures d'adaptation au changement climatique qui sont adoptées dans le cadre du PMV, plusieurs programmes ont été adoptés et parmi eux, nous pouvons donner l'exemple de la mobilisation annuelle de plus de 2 milliards dh, pour réaliser des projets de l'agriculture solidaire, inclusive et durable est déterminante, la Sécurisation des ressources hydriques pour garantir une agriculture plus productive et durable (programme de reconversion de 550.000 ha irriguées en goutte à goutte), l'octroi de subventions aux agriculteurs à travers le Fonds de Développement Agricole (soutien important au système d'irrigation localisée, aux semences, aux vitro-plants...) et la Diffusion des résultats de la recherche agronomique sur les aspects liés à la problématique du changement climatique.

Toujours dans le cadre du PMV, on

peut citer quelques autres mesures d'adaptation aux changements climatiques telles que le concours de plusieurs bailleurs de fonds (essentiellement le Fonds pour l'Environnement Mondial à travers l'octroi d'un don total de près de 21,8 millions USD),

L'accréditation de l'ADA depuis 2012 auprès du Fonds d'adaptation lui permettant un accès direct aux ressources financières de ce fonds. D'ailleurs, le 1^{er} don décroché par l'ADA est de 10 millions USD. Il est également à retenir que l'Agence pour le Développement Agricole a obtenu en mars 2013 son accréditation auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC). Cette accréditation vient consacrer les résultats concrets des mesures prises dans le cadre du Plan Maroc Vert en matière d'atténuation d'adaptation aux changements climatiques.

Cette accréditation confère à l'ADA l'accès direct aux financements auprès du FVC sur la base de projets approuvés par ladite agence. Ces projets peuvent être présentés

Le Ministère de la Pêche Maritime, Développement Rural et des Ressources Naturelles que par d'autres modalités pour un montant jusqu'à 50 millions de dirhams de don par

Le projet a pu mobiliser plusieurs dons tels que 200 millions USD du FVC, 20 millions USD du Fonds de Développement du projet de l'Agence pour l'agriculture durable dans la vallée du Souss et 10 millions USD de l'ORMVA. Et un autre don de 300 000 USD pour le renforcement des capacités pour relever le niveau de 50 millions USD à 100 millions USD par projet.

Pilier II (Agriculture solidaire)

Le projet pilier II lance depuis le début du Plan Maroc Vert, vise à atteindre actuellement des objectifs portant sur le renforcement global de 18 millions de Dirhams, une superficie de 100 ha au profit de 100 000 bénéficiaires. Entre 2010 et 2015, c'est une moyenne de plus de 100 000 projets pilier II pour plus de 100 000 bénéficiaires par an qu'on observe. Ainsi, il est à préciser que les projets ont déjà été menés dans de nombreuses régions. Ils sont désormais menés dans des différentes régions professionnelles. Cela représente près de 100 000 hommes et femmes qui ont bénéficié de près de 266 000 hectares d'investissement de près de 100 millions de Dirhams.

Principales réalisations enregistrées et en cours de déploiement comme suit:

Extension des plantations de fruits sur une superficie avoisinant les 340 000 hectares, amandier, cactus, etc. Mise en place de 352 unités de valorisation de la production

agricole (Trituration, concassage, séchage, la réhabilitation et l'extension de l'irrigation sur une superficie de 81 000 Ha), l'aménagement pastoral sur une superficie de 32 000 Ha par la plantation d'atriplex.

- la création de 637 points d'eau pour l'abreuvement du cheptel, l'ouverture et la stabilisation de 315 km de piste,
- l'acquisition et la distribution d'animaux de plus de 23 000 têtes,
- l'acquisition et la distribution de plus de 50 000 ruches pour la production du miel.

Realisations et principaux projets en cours de déploiement relatifs à l'agregation agricole:

L'agregation, l'un des fondements du PMV, constitue un modèle novateur d'organisation et de regroupement des agriculteurs autour d'acteurs privés ou d'organisations professionnelles et permet notamment de dépasser les contraintes liées à la fragmentation des structures foncières tout en assurant aux exploitations agréées la possibilité de bénéficier des techniques modernes de production et du financement et d'accéder au marché intérieur et extérieur sans l'obligation de passage par des intermédiaires.

Cette forme d'organisation repose sur un partenariat gagnant-gagnant entre l'agriculture productive et le laval commercial et industriel et ce, sur la base de contrats définissant clairement les engagements des deux parties dans le cadre de projets d'agregation agricole bien identifiés.

Depuis le lancement du Plan Maroc vert, l'Etat a veillé à créer les conditions juridiques, incitatives et institutionnelles pour le développement des projets d'agregation agricole.

Sur le plan juridique, la loi n° 04-12 relative à l'agregation agricole a été promulguée par le Dahir n° 1-12-15 du 17 juillet 2012. Elle vise à sécuriser les relations contractuelles entre l'agregateur et les agrées en déterminant les clauses obligatoires à inclure dans les contrats d'agregation et en mettant en place les mécanismes de résolution des différends qui peuvent survenir

entre les deux parties.

En ce qui concerne le système incitatif, les projets d'agregation agricole bénéficient de deux types de subvention dans le cadre du Fonds de Développement Agricole. Il s'agit d'une part, de la subvention forfaitaire octroyée à l'agregateur en contrepartie des efforts qu'ils déploient pour aider et accompagner les agriculteurs agrées, et d'autre part, il y a la subvention préférentielle octroyée aux agrées pour l'équipement en irrigation localisée ou de complément et pour l'acquisition du matériel agricole.

Sur le plan institutionnel, l'Agence pour le Développement Agricole, en coordination avec les Directions Régionales de l'Agriculture, veille sur la mise en place et le suivi des projets d'agregation ainsi que l'octroi des attestations d'agregation permettant aux intéressés de bénéficier des subventions de l'Etat. Ces différentes mesures ont permis la mise en place de 60 projets d'agregation agricole dans les différentes régions du Maroc. Ces projets concernent les filières végétales avec 47 projets et les filières animales avec 13 projets, parmi lesquels on trouve des projets modèles qui peuvent constituer des références et des pilotes à reproduire et à généraliser.

Le nombre d'agregés total a atteint 49 000 agriculteurs sur une superficie totale de 150 000 hectares et un cheptel de 130 000 têtes. L'investissement total prévu est estimé à 20 milliards de dirhams.

Les agrées ont bénéficié de subventions de l'Etat dans le cadre du Fonds de Développement Agricole avec 1,60 milliards de dirhams dont 780 millions de dirhams alloués à l'équipement en système d'irrigation goutte à goutte sur une superficie de 16 500 hectares et 280 millions de dirhams alloués à l'achat des tracteurs (1400 tracteurs) et d'autres matériels agricoles (4 400 unités).

En ce qui concerne les agrégateurs, les subventions allouées ont atteint 70 millions de dirhams portant sur les unités de valorisation et la subvention forfaitaire.

Dans le but d'enclencher l'accélération et la dynamisation de la mise en place de projets

d'agregation, l'Agence pour le Développement Agricole a lancé dernièrement des concertations élargies avec l'ensemble des acteurs du secteur agricole et ce, pour recueillir leur évaluation de la situation actuelle de l'agregation agricole, en mettant en exergue les points forts et les axes d'amélioration requis. Cette étape importante a permis d'identifier non seulement les clés du succès des projets d'agregation déjà entrepris mais aussi de repérer l'ensemble des points susceptibles de ralentir la mise en place de nouveaux projets d'agregation dans les différentes filières agricoles.

Le Séminaire National sur l'Aggregation Agricole

À l'instar de ces concertations, l'Agence pour le Développement Agricole a organisé, le 04 avril 2018, le Séminaire National sur l'Aggregation Agricole sous le thème «L'union fait la force agricole», qui a été présidé par le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Monsieur Aziz Akhannouch en présence de l'ensemble des acteurs du secteur à savoir, les Chambres d'agriculture, les fédérations professionnelles et interprofessionnelles, les agrégateurs actuels et potentiels, les opérateurs, les institutions financières et d'assurance, les départements ministériels concernés ainsi que des organismes internationaux et des bailleurs de fonds. Ce grand rendez-vous agricole n'a pas uniquement comme objectif de faire le bilan de la situation actuelle de l'agregation agricole mais surtout de sensibiliser les acteurs et de présenter un dispositif pratique et des mesures opérationnelles pour enclencher l'accélération et la dynamisation de la mise en place de projets d'agregation réussis en vue d'atteindre les objectifs tracés dans le cadre du Plan Maroc Vert à l'horizon 2020.

Ce séminaire a permis donc d'avoir une vision claire sur l'état des lieux en matière d'agregation agricole et de cerner les attentes des opérateurs en ce qui concerne le cadre incitatif, réglementaire et institutionnel de ce modèle d'organisation à travers l'adoption d'une feuille de route claire permettant sans doute de passer à la vitesse supérieure en matière d'agregation agricole.

المعرض الدولي للفلاحة بمكناس ٢٠٢٤

أكثر من 1400 عارض من 67 دولة في ضيافة المدينة الإسماعيلية



المهدي الريفي: 18 مليار درهم كلفة الشاريع المنجزة فـ

قال إن وكالة التنمية الفلاحية وضعت إجراءات للتخفيف من غازات الاحتباس الحراري

[illegible][illegible]

المادة ١٠٠

[illegible][illegible]

الدولي في الفلاحة

21

العدد: 3573 الثلاثاء 2018/04/24

بطفئ شمعته 13..

الفلاحة و«المغرب الأخضر»
محركان أساسيان
للاقتصاد وسوق العمل



مخطط المغرب الأخضر

يعرف قطاع الفلاحة المغربي منذ الفسطين عامه الذهبي، تطور هذا القطاع سواء على مستوى العمالة أو التجهيز، فاما بعد انقضاء المخطط الأول عام 1995، فقد استلهمت الحكومة المغربية من التجربة الفرنسية في مجال التنمية الريفية، ووضعت خطة وطنية للتنمية الريفية، وهي خطة المغرب الأخضر، التي تهدف إلى تحقيق التنمية الريفية، وتحسين مستوى المعيشة، وخلق فرص العمل، وتعزيز الأمن الغذائي. وتعد الفلاحة من القطاعات الأساسية في الاقتصاد المغربي، وتساهم في توفير الغذاء، وخلق فرص العمل، وتحقيق الأمن الغذائي. وتعد الفلاحة من القطاعات الأساسية في الاقتصاد المغربي، وتساهم في توفير الغذاء، وخلق فرص العمل، وتحقيق الأمن الغذائي.

وتعد الفلاحة من القطاعات الأساسية في الاقتصاد المغربي، وتساهم في توفير الغذاء، وخلق فرص العمل، وتحقيق الأمن الغذائي. وتعد الفلاحة من القطاعات الأساسية في الاقتصاد المغربي، وتساهم في توفير الغذاء، وخلق فرص العمل، وتحقيق الأمن الغذائي. وتعد الفلاحة من القطاعات الأساسية في الاقتصاد المغربي، وتساهم في توفير الغذاء، وخلق فرص العمل، وتحقيق الأمن الغذائي.



في إطار الدعامة الثانية للمخطط الأخضر

المغرب الأخضر و«المغرب الأخضر» محركان أساسيان للاقتصاد وسوق العمل. وتعد الفلاحة من القطاعات الأساسية في الاقتصاد المغربي، وتساهم في توفير الغذاء، وخلق فرص العمل، وتحقيق الأمن الغذائي. وتعد الفلاحة من القطاعات الأساسية في الاقتصاد المغربي، وتساهم في توفير الغذاء، وخلق فرص العمل، وتحقيق الأمن الغذائي.



EN PARTENARIAT AVEC



Aujourd'hui

LE MAROC
3

Editorial

■ Par Saâd Benmansour

Le PMV, bien plus qu'une politique sectorielle...

Après des décennies d'hésitation, de tâtonnement et de tentatives de ratistologie, dont beaucoup ont échoué, il a fallu attendre 2008 pour qu'enfin on tienne le bon bout. Le Plan Maroc Vert a réussi à mettre l'agriculture marocaine sur la bonne voie. Et ce sont les chiffres qui le disent.

Les exportations agricoles et agroalimentaires du Maroc, qui ont atteint quelque 31 milliards DH, soit 12,5% des exportations globales du Maroc, sont désormais sur la deuxième marche du podium de notre balance commerciale derrière le phosphate et ses dérivés. C'est 34% de plus que le niveau de 2008, au moment du lancement du PMV, et presque trois fois ce qu'exportait le Maroc il y a 20 ans.

Le poids du secteur agricole dans l'économie est aujourd'hui médiocre avec une valeur ajoutée de 111 milliards DH en 2017, soit +44% par rapport à son niveau de 2008. Depuis 2008, enfin, le PIB agricole a réalisé un taux de croissance annuel moyen très soutenu de +7,3%, soit plus que le double du rythme de croissance de toute l'économie.

Ces performances sont d'abord le résultat de l'effort d'investissement sans précédent consenti aussi bien par les pouvoirs publics que par le secteur privé. En 10 ans, ce ne sont pas moins de 105 milliards DH qui ont été injectés dans la modernisation et la mise à niveau du secteur qui ont permis la création de quelque 250.000 emplois.

400.000 hectares ont ainsi été équipés en nouvelles techniques d'irrigation, 700.000 hectares reconvertis aux cultures à forte valeur ajoutée, notamment l'arboriculture fruitière et le maraîchage, ce qui a permis au passage une nette amélioration des conditions de millions de petits exploitants sans parler de la grande agriculture moderne marocaine qui a gagné des positions nouvelles sur les marchés internationaux. Aujourd'hui, le Maroc est le 3ème exportateur de produits agricoles de la zone Mena et le 4ème en Afrique.

Si l'on ajoute à cela tout le potentiel qu'offre l'expertise marocaine à l'agriculture africaine, cela donne au Plan Maroc Vert une dimension qui va au-delà de la politique sectorielle. C'est un véritable modèle de développement intégré dont la démarche et la philosophie pourraient fortement inspirer...

SOMMAIRE

Plan Maroc Vert, 10 ans déjà



La fonction logistique en débat au SIAM



Financement : 3,7 MMDH de prêts et dons mobilisés par l'ADA



Vers l'intégration de l'amont agricole et de l'aval industriel



Slurry Pipeline, une ingénierie signée OCP



Plus de 6 milliards de dirhams investis à Casablanca-Settat





49 000 agriculteurs agrégés, 150 000 hectares concernés

Agrégation agricole : Un modèle qui a fait ses preuves

L'agrégation agricole est l'un des modèles innovants instaurés par le Plan Maroc Vert. Il constitue en effet l'un des fondements de la stratégie agricole reposant sur un partenariat gagnant-gagnant entre l'amont productif et l'aval commercial et industriel. L'idée étant de regrouper les agriculteurs autour d'acteurs privés ou d'organisations professionnelles permettant de la sorte de dépasser les contraintes liées à la fragmentation des structures foncières. Ce modèle assure par ailleurs aux exploitations agrégées la possibilité non seulement de bénéficier des techniques modernes de production et du financement mais également d'accéder au marché intérieur et extérieur sans passer par les intermédiaires. Un cadre juridique dédié à l'agrégation agricole a été mis en place depuis juillet 2012. La loi n° 04-12 relative à l'agrégation vise à sécuriser les relations contractuelles entre l'agrégateur et les agrégés en déterminant les clauses obligatoires à inclure dans les contrats d'agrégation et en mettant en place les mécanismes de résolution des différends qui peuvent survenir entre les deux parties. Environ 60 projets d'agrégation agricole sont mis en place sur l'ensemble du territoire

national dont 47 dans les filières végétales et 13 autres dans les filières animales. Au total, 49 000 agriculteurs sont agrégés sur une superficie de 150 000 hectares et un cheptel de 130 000 têtes. L'investissement total prévu est, pour sa part, estimé à 20 milliards de dirhams. Il est utile de souligner que les projets d'agrégation agricole bénéficient de deux types de subvention dans le cadre du Fonds de développement agricole. Citons en premier la subvention forfaitaire octroyée à l'agrégateur en contrepartie des efforts qu'ils déploient pour aider et accompagner les agriculteurs agrégés. La deuxième subvention est d'ordre préférentiel. Elle est octroyée aux agrégés pour l'équipement et pour l'acquisition du matériel agricole. Se référant au ministère de tutelle, les subventions allouées aux agrégés dans le cadre du Fonds de développement agricole se sont élevées à 1,6 milliard de dirhams. De ce montant, 780 millions de dirhams vont à l'équipement en système d'irrigation goutte-à-goutte sur une superficie de 16 500 hectares. Les 280 millions de dirhams restants sont débloqués pour l'achat des 1400 tracteurs et d'autres matériels agricoles (4400 unités). Par ailleurs les

subventions allouées aux agrégateurs ont atteint les 70 millions de dirhams portant sur les unités de valorisation et la subvention forfaitaire.

Le modèle d'agrégation agricole atteint actuellement une nouvelle phase de maturité. Les concertations sont lancées en vue d'identifier à la fois les clés du succès des projets d'agrégation entrepris et de repérer l'ensemble des points susceptibles de ralentir la mise en place de nouveaux projets dans les différentes filières.

Un séminaire a été tenu récemment pour dresser le bilan de la situation actuelle de l'agrégation agricole. La rencontre à laquelle a pris part l'ensemble des parties prenantes était une occasion pour sensibiliser les acteurs et présenter un dispositif pratique et des mesures opérationnelles pour dynamiser la mise en place de projets d'agrégation réussis pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2020. À noter que l'Agence pour le développement agricole, en coordination avec les directions régionales de l'agriculture, veille sur la mise en place et le suivi des projets d'agrégation. L'Agence est également chargée de l'octroi des attestations d'agrégation permettant aux intéressés de bénéficier des subventions de l'État.

Environ 60 projets d'agrégation agricole sont mis en place sur l'ensemble du territoire national dont 47 dans les filières végétales et 13 autres dans les filières animales.

La stratégie déployée porte ses fruits

Produits du terroir : Un circuit de commercialisation avancé



Si il y a bien un segment agricole qui a pleinement profité du développement de la logistique, c'est celui des produits du terroir. Grâce à la mise en œuvre d'un programme visant l'amélioration de la compétitivité de ces produits, le terroir marocain a fait son entrée en force sur le marché local et international. Le ministère de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts a placé le développement des produits du terroir parmi les objectifs privilégiés du Plan Maroc Vert. Il lui a consacré toute une stratégie pour étendre les potentialités offertes. L'Agence pour le développement agricole (ADA) a conduit ce projet visant à revisiter le mix marketing des produits en apportant des améliorations aux produits, au packaging, à la tarification, à la promotion et à la mise en valeur de la labellisation. Cette feuille de route tend également à trouver les voies d'accès aux marchés en créant un relais de transmission entre producteurs et distributeurs et en ciblant le marché domestique et les marchés étrangers. Parmi les axes d'intervention prioritaires qui ont été identifiés dans cette stratégie on relève la création de plateformes logistiques régionales à proximité des producteurs, l'amélioration de l'accès aux marchés de la distribution moderne au niveau national et à l'international selon le modèle de commerce équitable, l'appui aux efforts de la labellisation et la réalisation de campagnes institution-

nelles. Mais avant tout cela un travail de mise à niveau des groupements de produits du terroir a eu lieu. Trois programmes de mise à niveau ont été introduits à ce jour. Le premier initié en 2013 a touché 50 groupements représentant 203 coopératives, 26 filières et plus de 8 800 petits producteurs. Le deuxième a été engagé deux années plus tard obtenant 30 groupements représentant 144 coopératives, 20 filières et plus de 3 000 petits producteurs. Le troisième programme a été lancé en 2016 profitant à 50 groupements représentant 105 coopératives, 18 filières et plus de 3 300 petits producteurs. De même, 50 groupements sont ciblés par le programme lancé cette année, soit 200 coopératives opérant dans les produits du terroir des 12 régions du Royaume.

Des e-vitrines dédiées au terroir

Des vitrines digitales ont été créées en vue d'élargir la commercialisation des produits du terroir qui sont désormais prisés non seulement par les consommateurs marocains mais également étrangers. Compte tenu de cet engouement, de nouvelles boutiques sont en cours de création profitant ainsi à 10 groupements. Ceci représente 17 coopératives regroupant 373 agriculteurs et six filières des produits du terroir, en l'occurrence l'argane, le miel, l'huile d'olive, la lique de barbarie, les plantes

aromatiques et médicinales et les épices. L'idée de créer des canaux digitaux pour la commercialisation des produits du terroir date de 2014, année de la conclusion d'un partenariat entre le ministère de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts et le ministère de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique. Ainsi 8 boutiques sont d'ores et déjà opérationnelles sur la Toile profitant à 8 groupements, soit 60 coopératives et 10 filières des produits du terroir dont le safran, les dattes, les olives de table, le couscous, le lavandin et les câpres.

2 plateformes logistiques opérationnelles et 4 autres en vue

La mise en place des plates-formes logistiques et commerciales vise à offrir aux producteurs des infrastructures et des services adaptés pour massifier les flux des produits, valoriser et préserver la qualité organoleptique et sanitaire des produits, optimiser les circuits de commercialisation et réduire les coûts de transport et de packaging. L'ADA a œuvre d'arrache-pied pour mettre en place des plates-formes logistiques et commerciales. Le but étant d'améliorer les performances logistiques de ces produits renforçant ainsi la compétitivité des producteurs aux niveaux national et international. Ce programme prévoit la construction de six plates-formes logistiques et commerciales régionales. Citons dans ce sens deux plates-formes opérationnelles à Al Hoceima et Meknes. De même, quatre autres sont en phase de préparation pour le lancement au niveau du Souss, Gharb, Beni Mellal et Laayoune. Chaque plate-forme est composée de plusieurs espaces dont ceux dédiés à l'entreposage et logistique avec des zones de stockage sec et froid et de chargement pour une distribution plus large auprès

des grandes surfaces et à l'export. Ces plates-formes disposent également de showrooms commerciaux et vitrines agrotouristiques, d'unités de valorisation (concassage, séchage, conditionnement) ainsi que de services commerciaux et marketing partagés.

Plus de 200 produits labellisés «Terroir du Maroc»

Dans le cadre de la stratégie de développement de la commercialisation des produits du terroir marocain, l'Agence a procédé, courant 2016, à la mise en place du label collectif «Terroir du Maroc». L'Agence a pu atteindre un nombre de 230 produits bénéficiaires de l'autorisation d'usage de label émanant de 79 groupements producteurs et/ou conditionneurs des produits du terroir marocain, répartis sur 11 régions du Royaume. La labellisation a pour objectif d'asseoir la notoriété des produits du terroir à l'échelle nationale et internationale. Cette marque collective garantit l'origine géographique et la typicité du produit et le respect des exigences légales et réglementaires, en l'occurrence la traçabilité, l'étiquetage et les conditions d'hygiène. «Terroir du Maroc» a été enregistré par l'ADA avec son règlement d'usage au niveau national, auprès de l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (Ompic) et au niveau international, auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Rappelons que dans le but d'asseoir la notoriété des produits du terroir et des labels officiels, l'ADA lance continuellement des campagnes de communication institutionnelle autour des produits du terroir et des labels officiels et ce, parallèlement, aux campagnes promotionnelles sur les lieux de vente durant les périodes de forte consommation telles que le mois sacré du Ramadan ou la fin d'année.

Interview de El Mahdi Arrifi, directeur général de l'Agence pour le développement agricole (ADA)

Financement : 3,7 MMDH de prêts et dons mobilisés par l'ADA

ALM : Le Plan Maroc Vert a dédié tout un pilier à l'agriculture solidaire. Comment évaluez-vous le rythme des projets initiés depuis le lancement de la stratégie ?

El Mahdi Arrifi : Le nombre de projets piliers lancés n'a cessé d'augmenter depuis le lancement du Plan Maroc Vert. Ce nombre a atteint actuellement 813 projets portant sur un investissement global de 18 milliards de dirhams, soit une superficie de 849 000 hectares au profit de 825 000 bénéficiaires. Entre 2010 et 2018, c'est une moyenne de plus de 90 projets piliers pour plus de 90 000 bénéficiaires par an qui ont été initiés.

Ainsi, l'est à presser que 215 projets ont déjà été menés à terme. Ils sont désormais entre les mains des différentes organisations professionnelles bénéficiaires. Cela représente près de 166 000 hommes et femmes qui exploitent près de 266 000 hectares grâce à un investissement de près de 3,1 milliards de dirhams.

Quelles sont les principales réalisations enregistrées dans ce sens ?

Je citerais en premier l'extension des plantations d'arbres fruitiers sur une superficie avoisinant les 340 000 hectares, en l'occurrence l'olivier, l'arandier, le cactus, le figuier et autres. De même, 352 unités de valorisation de la production agricole ont été mises en place (trituration, concassage, séchage). Parmi les réalisations on enregistre la réhabilitation et l'extension de l'irrigation sur une superficie de 84 000 hectares, l'aménagement pastoral sur une superficie de 32 000 hectares par la plantation d'atropis, la création de 637 points d'eau pour l'alimentation du cheptel, l'ouverture et la stabilisation de 315 km de piste, l'acquisition et la distribution d'animaux de plus de 23 000 têtes, ainsi que l'acquisition et la distribution de plus de 50 000 ruches pour la production du miel.



Le Plan Maroc Vert connaît également une forte implication des bailleurs de fonds internationaux. Comment se déclinent les interventions des organismes internationaux ?

S'agissant des financements provenant des organismes internationaux, il existe deux types d'accès au financement, à savoir l'accès indirect et direct. S'agissant de l'accès indirect, les fonds sont alloués au Gouvernement (ministère de l'économie et des finances) sur la base d'un programme stratégie pays élaboré par le bailleur et qui est validé avec le gouvernement. Par la suite, les fonds reçus sont réaffectés aux agences d'exécution chargées de la mise en œuvre du programme projet. Pour l'accès direct, les fonds sont alloués directement aux entités concernées sans passer par le ministère de l'économie et des finances. C'est le cas de l'accréditation de l'ADA auprès du Fonds d'adaptation et du Fonds vert pour le climat. Il est utile de rappeler que le financement des projets agricoles, notamment les projets d'agriculture solidaire «Pilier II» se fait généralement à travers 4 mécanismes. Outre le financement des bailleurs de fonds

millions de dollars américains et ce pour le financement d'un projet d'adaptation aux changements climatiques dans les zones oasiennes, mis en œuvre par l'ANDZOA.

Egalement, l'ADA a été accréditée auprès du Fonds vert pour le climat en 2016, ce qui lui permettra de mobiliser des dons de 50 millions de dollars par projet proposé tout au long de sa période d'accréditation. A ce titre, il faut signaler que l'ADA a pu mobiliser un don de 39,3 millions de dollars auprès du Fonds vert pour le climat pour le financement du projet de promotion de l'agriculture dans les zones vulnérables mis en œuvre par l'ANDZOA. S'agissant des fonds levés auprès de ces organismes internationaux, l'ADA a pu mobiliser depuis le lancement du PMV à ce jour un montant de 3,7 MMDH (prêt et dons). Signalons également que l'ADA a pu décrocher un don auprès du Fonds vert pour le climat d'un montant de 300 000 dollars et ce pour le renforcement de ses capacités en vue de relever le seuil de son accréditation de 50 millions de dollars à 150 millions de dollars par projet.

Quel bilan faites-vous des projets proposés par l'Agence au Fonds vert pour le climat ?

Notre portefeuille de projets proposés s'élève à 12 projets portant sur un investissement global de près de 288 millions de dollars américains. Parmi ces projets, 6 sont dans un stade avancé. Il y a lieu de citer le projet de production d'algues pour l'alimentation à Akhtim, le projet agricole intégré, durable et résilient aux changements climatiques dans la vallée du Souss et le projet de valorisation énergétique des déchets d'olives dans la région de Fes-Meknes. Citons également le projet de gestion intégrée des inondations pour améliorer la résilience climatique de Tata et Tefouat, le projet d'atténuation et d'adaptation de l'agriculture dans la vallée du Drad ainsi que le projet de renforcement de la résilience des écosystèmes pastoraux et des Systèmes de Production Animale dans les hauts plateaux de l'Orientale.

Notre portefeuille de projets proposés s'élève à 12 projets portant sur un investissement global de près de 288 millions de dollars américains. Parmi ces projets, 6 sont dans un stade avancé.

internationaux (AFD, Coopération belge, JICA, A2, KfW, Banque mondiale, BAD, BID, BERD), il existe également les bailleurs de fonds nationaux, entre autres le Fonds Hassan II, Fondation Mohammed VI, Fondation OCP, etc. Le secteur privé y contribue également notamment à travers les financements alloués par les banques commerciales locales. A ces financements s'ajoutent également les subventions du gouvernement.

A combien s'élèvent les financements mobilisés par l'ADA dans le cadre de son accréditation auprès du Fonds d'adaptation et auprès du Fonds vert pour le climat ?

L'ADA a été accréditée en 2012 par le Fonds d'adaptation, ce qui lui a permis de mobiliser directement un don de 10

agricole et sur le volet moteur qu'est la logistique actuelle en proposant de penser durabilité et intelligence de distribution sur l'échiquier local et international». C'est, en effet, en insistant sur les nouveaux débouchés pour les produits, et les dispositifs innovants pour les acheminer à travers le pays et le monde, que l'on peut penser à une stratégie d'ensemble pour une agriculture compétitive, fer de lance de l'économie marocaine, et chantre du développement solidaire des zones rurales. Sur le plan international, seul un réseau logistique moderne permet aux entreprises de s'adapter aux fluctuations du marché et à la concurrence. De grandes plateformes aéroportuaires et portuaires, comme Tanger Med, facilitent l'accès à des marchés lointains et permettent d'assurer un processus d'exportation optimisé, tout en ouvrant la voie à de nouveaux corridors commerciaux. L'Afrique offre un potentiel certain pour la commercialisation des produits agricoles marocains. En s'inscrivant dans la Vision Panafricaine portée par le Roi Mohammed VI, les accords et partenariats avec le continent s'établissent à un rythme exponentiel. Mais la logistique représente le principal défi pour ce marché. Seuls des coûts de transport attractifs et une circulation et conservation efficace des produits, permettront l'émergence d'un marché agricole africain compétitif et résilient face à la concurrence internationale. C'est pourquoi le secteur logistique s'engage à ouvrir de nouvelles voies de communication vers l'intérieur du continent, en

modernisant et reprenant le rôle culturel et économique qu'était l'antique route du sel.

Le Maroc, hub logistique

La politique d'ouverture du Maroc a multiplié les accords de libre-échange à travers le monde en empruntant des canaux de coopérations qui dépassent le simple cadre régional, et qui font de ce pays une exception singulière. Aujourd'hui le Maroc, de par son implantation géographique particulière, peut se targuer d'atteindre un marché de plus d'un milliard de consommateurs à travers le monde. Et seules des infrastructures logistiques permettent à l'économie de suivre la cadence des accords commerciaux entre le Maroc et le reste du monde. Ainsi, le développement important du secteur logistique et de ses réseaux multimodaux, a permis au Maroc de devenir une véritable plaque tournante et un Gateway logistique incontournable entre l'Afrique, l'Europe, l'Amérique et le Moyen-Orient. Le Maroc est aujourd'hui le premier pays africain en matière de connectivité maritime, et le second pour ce qui est du réseau autoroutier. Cette dynamique participe à l'accroissement de l'intégration du Maroc dans le bassin méditerranéen et illustre la volonté d'une agriculture performante, compétitive, à l'assaut du monde, tout en prenant conscience de la nécessité d'une économie durable et résiliente. ■



وكالة التنمية الفلاحية
AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

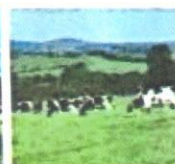
Pour la Promotion de l'Investissement Agricole Durable



Organisme opérationnel, l'Agence pour le Développement Agricole (ADA) contribue au développement des synergies et à la consolidation des efforts nécessaires pour l'intégration progressive de l'agriculture solidaire dans l'économie du marché.

L'ADA contribue et veille à la mise en place et à l'amélioration du climat et des plates-formes requises pour l'encouragement de l'investissement dans le secteur agricole.

L'ADA est disposée, à travers ses ressources humaines, à vous écouter, vous aider et vous accompagner durant les différentes étapes de conception et de réalisation de vos projets agricoles.



1, rue de la Paix, Agence Nationale ADA 2010 et 2011, Maroc
Téléphone : 05 37 77 77 77 - Fax : 05 37 77 77 77
www.ada.gov.ma

إلى أن تم حصار مستشفى مدخل في
المنقرض من قبل القوات العراقية
والتي رفضت الاستسلام بعد حصار
الطائرة لمدة يومين. وقد أضاف
الصحافيون في منشورهم أن مستشفى
الفراتيين قد سقطت تحت سيطرة
شبهات في القوات العراقية التي
تسيطر على المنطقة.

وأشار المصدر ذاته إلى أن
القوات العراقية قد دخلت في
المنطقة الواقعة بين مطار
الفراتيين وبين مطار الموصل
الذي تم حصاره منذ 24 أبريل
الماضي.

وقد تم نقل المصابين في
المستشفيات أثناء الحصار إلى
مناطق أخرى حيث تم نقل
المرضى إلى مستشفى كركوك
وتم نقل المصابين إلى مستشفى
الفراتيين.

وأشار المصدر ذاته إلى أن
القوات العراقية قد دخلت في
المنطقة الواقعة بين مطار
الفراتيين وبين مطار الموصل
الذي تم حصاره منذ 24 أبريل
الماضي.

L'Agence du développement agricole joue un rôle prépondérant dans l'accompagnement des petits agriculteurs. Son directeur général nous en explique les contours.



un très grand pôle des produits terroir, avec quelques 300 coopératives. Outre ce grand rendez-vous, il y a des salons régionaux d'agriculture organisés sur le territoire national, mais aussi des salons internationaux auxquels prennent part des délégations marocaines, dont le salon d'Abu Dhabi ou encore celui de Paris. D'ailleurs, nous dit M. Arfi, une vingtaine de coopératives et de producteurs des groupements des produits de terroir vont représenter les produits du Maroc lors de la grand-messe parisienne qui se tient sous peu.

Dans ce sillage, le DG de l'ADA ne manque pas de rappeler l'importance du marché solidaire de Casablanca, ainsi que les plateformes logistiques et commerciales, dont celle de Meknès et l'autre d'Al Housseima. Et dans cette dynamique, d'autres plateformes devront voir le jour, confie M.Arif. On compte, notamment, dans le pipe un projet à Agadir.

Digitalisation oblige, l'ADA et Barid Al-Maghrib ont passé une convention pour la commercialisation en ligne des produits agricoles et des produits de terroir. D'ailleurs, une vingtaine de boutiques en ligne sont déjà fonctionnelles * E-Z 1

Mehdi Arifi tient à préciser que l'une des missions principales de l'ADA consiste justement à développer la commercialisation des produits agricoles notamment des produits terroirs ou encore ceux de l'agriculture solidaire, notamment Huile d'olive, Huile d'argan, le miel, les plantes aromatiques, les fruits secs...

C'est dans ce sens, d'ailleurs, que l'Agence dont il préside aux destinées accompagne les petits producteurs qui sont organisés dans des coopératives ou dans des groupements d'inter-économie.

Ceux-ci, nous précise-t-il, bénéficient d'une mise à niveau à travers des formations, un accompagnement sur le terrain, le renforcement de leurs capacités de gestion ainsi que leur capacité technique. De même que

l'accompagnement se décline à travers la mise niveau de leurs structures, leurs équipements de production, l'objectif étant que ces agriculteurs puissent être au diapason des normes sanitaires et autres normes de qualité. Cette démarche se poursuit jusqu'à la phase de l'obtention des agréments sanitaires délivrés par l'ONSSA, renseigne le DG de l'Agence. Outre ces aspects, l'accompagnement trouve, également son expression dans le packaging et la présentation de leurs produits pour l'accès au marché.

Comment s'y prend-on ? Techniquement, l'Agence établit des conventions avec les grandes et moyennes surfaces pour assurer l'accès de ces produits au réseau de la grande distribution. Aussi, l'ADA accompagne les coopératives pour la participation aux différents salons qui constitue une opportunité et un espace important pour la commercialisation des produits. Or, parmi ces rendez-vous de « promotion », le SIAM est en tête d'affiche. Un événement où on trouve



Les missions de l'Agence pour le développement agricole au cœur du Plan Maroc Vert

Faire profiter plus d'agriculteurs des bénéfices de l'agrégation

Le nouveau management de l'ADA insuffle une nouvelle dynamique à l'agrégation à travers des mesures opérationnelles pour enclencher l'accélération et la dynamisation de projets réussis.



El Mahdi Arrifi, DG de l'ADA. Des concertations élargies avec l'ensemble des acteurs du secteur.

L'union fait la force. L'adage se veut une devise dans le monde agricole, tel que prôné par le ministère de l'Agriculture et son bras d'exécution, l'Agence de développement agricole (ADA), dont l'un des principales missions est l'agrégation, notamment, qui permet d'optimiser le lien entre le marché, l'amont productif, en l'occurrence les agriculteurs agrégés, et toute la chaîne de valeurs à travers les compétences de l'agrégateur en matière de connaissance des marchés

et de capacité d'adaptation de l'offre de production en fonction des débouchés potentiels et le lien logistique à coût compétitif entre la production et le marché de destination, évitant ainsi le recours à une multitude d'intermédiaires et une érosion excessive des marges. L'agrégation contribue également à la généralisation des bonnes techniques par les équipes d'encadrement et les unités de production en propre gérées par l'agrégateur et constituant des plateformes de démonstration.

Depuis le lancement du Plan Maroc Vert, l'ADA a accompagné 60 agrégateurs et 49.000 agriculteurs. Un chiffre qui ne reflète pas le véritable potentiel de ce mécanisme, malgré la mise en place d'une loi et du décret d'application qui l'accompagne, puisqu'ils seraient au moins 200.000 à adopter ce mode de travail sans disposer du statut officiel, dont 170.000 dans la filière de production laitière, 5.000 dans le domaine des agrumes et 9.000 dans l'élevage de volailles.

Normes d'éligibilité

« Certes, ces agriculteurs sont agrégés, mais ils ne bénéficient malheureusement pas des incitations publiques prévues par la loi », déplore le ministre Aziz Akhannouch. Ces incitations se sont d'ailleurs élevées à 1,7 milliard de dirhams, soit près de 35.000 dirhams pour chaque agriculteur. Mais est-ce insuffisant ? Assumant pleinement son rôle, l'ADA, dirigée par le nouveau directeur général, El Mahdi Arrifi, natif d'Al Hoceima et ingénieur d'Etat de Génie rural de l'Institut agronomique et vétérinaire (IAV) Hassan II de Rabat (1993), avait lancé des concertations élargies avec l'ensemble des acteurs du secteur pour recueillir leur avis sur la redynamisation des agrégations. Il en ressort plusieurs recommandations. Les principales recommandations présentées par l'agence portent principalement sur la révision des critères et des normes d'éligibilité pour certaines filières, la proposition de nouveaux modèles d'agrégation tels que des projets autour de plateformes de commercialisation, la proposition de nouvelles filières de production pour l'agrégation, l'assouplissement de la procédure d'approbation des projets d'agrégation et de la procédure d'octroi des subventions. Au cœur également des missions de l'ADA, l'intermédiation et le lancement des projets filières émanant des 16 PAR (Plans agricoles régionaux) et la gestion des partenariats avec les investisseurs privés et organismes internationaux à travers l'élaboration d'offres projets d'agriculture familiale. Important encore, l'Agence promeut les produits de terroir à travers l'organisation d'un concours national qui est à sa 3^{ème} édition. Une mission et d'autres au centre des objectifs de la stratégie du secteur.

Marouane Kabbaj

début de l'aspect de la logistique. Cette question de logistique permet de rapprocher les marchés lointains, les rendre plus proches, à la portée de nos agriculteurs grâce, aujourd'hui, aux moyens de publication et à un certain nombre de technologies nouvelles.

Au fil des années, le SIAM se positionne comme un événement phare en Afrique et un rendez-vous incontournable pour les professionnels marocains. Quels sont les ingrédients de sa réussite, selon vous ?

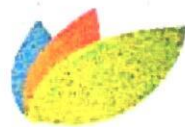
Sincèrement, pour ce projet, nous avons beaucoup de partenaires. Il y a beaucoup d'interlocuteurs qui s'emploient, chacun, à la réussite de ce projet. J'en suis le commissaire, j'en suis très fier, mais je ne suis pas le seul acteur de la réussite de cet événement. L'acteur de la réussite, c'est un nombre très important de partenaires qui, chacun depuis son espace, contribuent justement à la réussite de ce projet. Nous avons plusieurs chefs d'Etat qui viennent inaugurer l'événement, il y a aussi des officiels, qu'ils soient publics ou privés. Nous avons également Monsieur le ministre qui, à travers ses déplacements, ne cesse d'inviter et de susciter l'intérêt de certains pays à prendre part justement au programme. Il faut dire que nous avons quand même la chance d'organiser un Salon, le plus important au Royaume. Il n'est pas important que sur le plan économique. Il est important aussi sur les plans culturel, de durabilité et de diversité des richesses que nous avons à exposer. Je pense que les douze régions du Royaume, via leurs présidents, sont très impliquées avec nous. Ils font un effort considérable pour justement mettre en valeur tous les trésors que recèlent les régions. Bref, je pense que c'est la conjonction de cet ensemble d'acteurs qui «hamdoulillah!» fait chaque année la réussite de plus en plus grande de ce Salon. ■

Entretien réalisé
par Naïma Cherti

SIAM Version 2018



Sur une superficie de 180.000 m², dont 87.000 couverts, le SIAM 2018 accueille, cette année, plus de 1.400 exposants provenant de 67 pays. Le nombre des visiteurs attendus est de plus de 850.000 personnes. Le Salon s'articule autour de 9 pôles: «Régions», «Sponsors et Institutionnels», «Internationale», «Agro-alimentaire», «Nature et Vie», «Produits», «Produits du terroir», «Flexage» et «Mécanisme» ■



وكالة التنمية الفلاحية

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

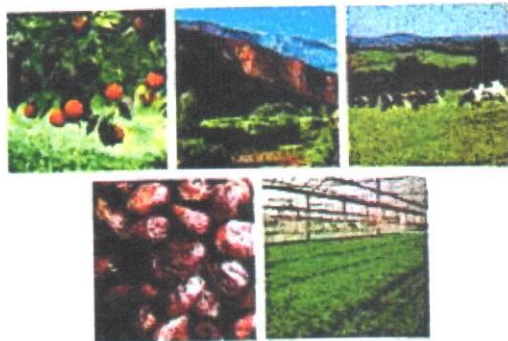
Pour la Promotion de l'Investissement Agricole Durable



Organisme opérationnel, l'Agence pour le développement Agricole (ADA) contribue au développement des synergies et à la consolidation des efforts nécessaires pour l'intégration progressive de l'agriculture solide dans l'économie du marché.

L'ADA contribue et veille à la mise en place et à l'amélioration du climat et des plates-formes requises pour l'encouragement de l'investissement dans le secteur agricole.

L'ADA est disposée, à travers ses ressources humaines, à vous écouter, vous aider et vous accompagner durant les différentes étapes de conception et de réalisation de vos projets agricoles.



L'Agence est Présente Avenue Mohammed VI et Abdel Ben Hassen
Bordj Boujafer 30000 Agadir - 30000 Agadir - Maroc
Tél : 05 37 57 37 75 - 05 37 57 37 76 - Fax : 05 37 57 37 77
www.ada.gov.ma

Du 26 avril 2018 **Kiourter** | 27



Al Mahdi Arrifi

DG DE L'AGENCE POUR
LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ADA)

«Toutes les filières de l'agriculture se prêtent à l'agrégation»

L'ADA est un partenaire de chacune des éditions du SIAM. Comment se présente sa participation au SIAM 2018 ?

Comme pour chaque édition, l'ADA participe au SIAM de manière assez riche et diversifiée. D'abord, elle y participe à travers le pôle dédié aux produits du terroir qui attirent des centaines de milliers de visiteurs. L'Agence est responsable de ce pôle qui comptera 240 stands qui sont accrédités et gérés par l'ADA. Déjà, nous avons la liste des coopératives et des groupements qui vont participer au salon. Ce sont des groupements qui doivent justifier obligatoirement d'une autorisation sanitaire de l'ONSSA, pour garantir la qualité du produit exposé dans ce salon. On est aussi partie prenante et partie importante dans le grand pôle «Agriculture du Maroc» qui est organisé par le ministère de l'Agriculture. Dans ce grand stand, le ministère expose tout ce qu'il présente aux différents acteurs, investisseurs et agriculteurs comme incitations et facilitations, pour l'investissement et le développement agricole. Il présente également certains chiffres importants (par région) pour l'agriculture, notamment en ce qui concerne les fibres végétales ou encore les filières animales. De même, il présente les chiffres relatifs à l'évolution que connaît

le secteur agricole, grâce au PMV (augmentation des superficies par filière, investissement, valeur ajoutée agricole...). En outre, le stand présente tout ce que prévoit la législation en matière réglementaire, notamment en termes de contrôle, d'amélioration de la qualité, de sécurité sanitaire des produits alimentaires, ou encore en matière de conseil agricole et d'accompagnement des agriculteurs. Dans cet espace, l'ADA participe avec plusieurs panneaux qui présentent les réalisations du PMV, que ce soit au niveau du pilier I à valeur ajoutée de l'agriculture ou au niveau du pilier II de l'agriculture solidaire. On y présente également tout ce qu'on fait en matière d'agrégation, de promotion de l'investissement agricole et de mobilisation du foncier pour la promotion de l'investissement, ainsi qu'en matière d'opportunités offertes sur les plans d'incitation financière, d'accompagnement et de structuration des projets, etc. Pour cela, des desks sont également prévus, avec des bornes interactives, des supports documentaires et des brochures qui seront remises aux visiteurs (agriculteurs et investisseurs). Evidemment, nous allons axer le contenu des différents supports sur la thématique de cette année.

Alors que la «logistique et les marchés agricoles»

sont la thématique principale du SIAM 2018, peut-on imaginer que cette priorité permette de mettre en valeur les petites exploitations, les coopératives et toutes les petites structures qui ne sont pas aujourd'hui encore considérées comme partie prenante de l'industrie agricole ? Est-ce que c'est réaliste, en fait ?

Bien sûr que c'est réaliste. D'ailleurs, l'un des objectifs majeurs, c'est bien l'intégration des petits agriculteurs et des petits producteurs dans la valorisation et la transformation dans le marché agricole. L'une des choses sur lesquelles nous allons axer notre intervention et notre participation au niveau du stand «Agriculture du Maroc», c'est, d'ailleurs, de montrer ce que nous faisons aujourd'hui en matière de commercialisation et d'accompagnement des petits agriculteurs et des coopératives agricoles féminines, ainsi qu'en matière de commercialisation de leurs produits. Aujourd'hui, nous avons plusieurs activités pour l'accès aux grandes et moyennes surfaces de distribution de ces petits agriculteurs qui produisent les produits →



SPÉCIAL SIAM 2018



→ du terroir. Il y a également tout ce qu'on fait en ce qui concerne le commerce électronique. À cet effet, il y a une convention importante avec Barid Al Maghrib, pour la commercialisation des produits du terroir en ligne. Pres de 20 boutiques sont déjà en ligne. On peut donc consulter sur internet et acheter ses produits en ligne. Il convient aussi de souligner la participation de ces petits agriculteurs aux grands événements nationaux et internationaux. Rien qu'à Paris, par exemple, à l'occasion du Salon de l'agriculture, nous avons organisé plus de 400 B to B avec des opérateurs qui veulent importer des produits marocains. De même, nous avons les plates-formes logistiques et commerciales permettant de vendre les produits des coopératives de manière agrégée et beaucoup plus moderne. Pour l'instant, une plate-forme logistique et commerciale est déjà réalisée à Meknès et une autre à Al Hoceima. Nous comptons construire, cette année, la troisième plate-forme logistique et commerciale à Agadir. Il y a lieu de signaler également la réalisation de 252 unités de valorisation et de transformation de produits, dans le cadre de l'agriculture solidaire (Pilier II).

Depuis deux ans, l'ADA a lancé une large campagne de sensibilisation sur les nouvelles dispositions de l'agrégation agricole, pour l'installation de projets d'agrégation. Mais l'opération semble connaître quelques difficultés...

On sent, en effet, qu'il y a un peu de lenteur.

Pour relancer les choses, nous avons d'abord examiné les textes qui sont actuellement en vigueur. Nous avons fait beaucoup de consultations auprès des différents acteurs, des différents agrégateurs, des interprofessions agricoles et des investisseurs agricoles. On s'est alors rendu compte qu'il y a un certain nombre de dispositions qui ne sont pas de nature à accélérer l'installation de projets d'agrégation. Telles, par exemple, les normes d'éligibilité, notamment en termes de superficie minimum, du nombre d'agriculteurs minimum et de productivité minimum à atteindre. À noter aussi l'existence de certaines dispositions qui sont inhérentes à l'approbation en procédure administrative. Il faut dire que certaines petites choses bloquent et font que ce n'est pas toujours facile d'obtenir certains documents. Ceci dit, il convient de rappeler que 60 projets ont déjà obtenu leur attestation d'agrégation. Ces 60 projets agrègent actuellement 49.000 agriculteurs, qui ont leur attestation d'«agrégés» délivrée par l'ADA. Ce n'est pas rien. C'est plus de 20 milliards de dirhams d'investissements atteints. C'est important. Sachant que ces agrégés ont déjà bénéficié de plus de 1,67 milliard de dirhams de subventions.

Qu'en est-il des potentialités offertes aujourd'hui en termes d'agrégation?

En termes d'agrégation, nous pensons que les potentialités offertes aujourd'hui, au niveau des différentes régions du Maroc, sont encore plus importantes. Nous avons examiné là où il y a de la lenteur. Cela faisait trois mois qu'on travaillait dessus. Les propositions des différents acteurs et opérateurs portent sur l'assouplissement des procédures. C'est ce

qu'on va faire. Le séminaire organisé le 4 avril à Marrakech est venu couronner tout le travail que nous avons fait durant ces derniers mois. Les opportunités et les potentialités sont très importantes. On estime actuellement à plus de 200.000 agriculteurs qui pourraient être agrégés facilement, parce qu'ils travaillent déjà dans l'agrégation. Ils sont agrégés de fait. La filière laitière, par exemple, fonctionne sous le système d'agrégation, mais qui n'est pas encore formalisé sur le plan réglementaire. Si on assouplit les normes et les procédures, on pourra très facilement agréger de manière légale et réglementaire ces 200.000 agriculteurs. Mais le chiffre ne s'arrête pas là. Car toutes les filières d'agriculture se prêtent bien à l'agrégation. Nous pensons donc que c'est important d'instaurer la confiance entre les agrégateurs et les agrégés. Les possibilités sont en effet énormes. D'ailleurs, nous avons déjà commencé à mettre en œuvre les recommandations de Marrakech. D'ici peu de temps, on va promulguer les nouveaux textes et aller sur le terrain pour intéresser les gens et accompagner les agrégateurs et les agrégés en formalisant les produits selon la réglementation. ■

Propos recueillis
par N. Cherif

Pilier II L'agriculture solidaire, en quelques chiffres

Dès la mise en œuvre du Plan Maroc Vert (PMV) en 2008, l'attention a été accordée au développement de l'agriculture solidaire (pilier II). Les projets de l'agriculture solidaire portent sur différentes filières, à savoir notamment l'arboriculture, l'olivier, l'armandier, le cactus et les plantes aromatiques et médicinales. À la date d'aujourd'hui, 813 projets sont en cours au profit de 825.000 bénéficiaires, un investissement global de 18 milliards de dirhams et une superficie de 849.000 ha. Entre 2010 et 2018, c'est une moyenne de plus de 90 projets, pour plus de 90.000 bénéficiaires par an, qui ont été initiés. Au total, 215 projets ont déjà été menés à leur terme, soit près de 166.000 hommes et femmes qui exploitent quelque 266.000 hectares, pour un investissement de 3,1 milliards de dirhams, selon les chiffres officiels. ■



Produits du terroir

Les meilleurs producteurs primés au SIAM



Le 26 avril a eu lieu à Meknes la cérémonie de remise des médailles de la troisième édition du Concours marocain des produits du terroir, en marge du Salon international de l'agriculture de Meknes (SIAM). Ont concouru plus de 650 produits du terroir provenant de l'ensemble des régions du royaume. Ils ont été sou-

**93 MÉDAILLES
ONT ÉTÉ DÉCERNÉES,
DONT 38 D'OR,
23 D'ARGENT
ET 32 DE BRONZE.**

mis à l'appréciation d'une centaine de jurés de dégustation qui ont décerné 6 prix d'excellence au miel de thym de la Coopérative Monastir Ait Balamrane (région Guelmim Oued Noun), à l'huile d'olive de la société Olivevest (région Fes Meknes) à l'argan de la Coopérative Ajoumekt (région Souss Massa) à l'amlou de la Coopérative féminine Toudart (région Souss Massa) aux olives de table de la Coopérative Taymoute de Tinnaklit (région Beni Mellal-Khenfra) aux quinoa couscous de blé dur de la Coopérative Zrara Lul

Assa Al Assil (région Rabat-Salé-Kénitra). En ce sens, présente les médailles 93 ont été décernées dont 38 d'or, 23 d'argent et 32 de bronze et de plus, différents produits, en l'occurrence les miel, l'huile d'olive, les argan, les produits à base de fruits et légumes, les produits à base de céréales. Pour rappel, le Concours marocain des produits du terroir a été créé et lancé en 2014 à l'initiative de l'Agence pour le développement agricole (ADA) pour en faire un outil supplémentaire de soutien aux coopératives agricoles ainsi qu'un stimulant pour renforcer l'esprit de compétition entre les petits producteurs de produits du terroir pour atteindre une offre qualitative répondant aux exigences d'un marché de plus en plus concurrentiel à l'échelle nationale et internationale.

PAR A.A.

Tanger Med

2,8 millions de tonnes d'exportations agroalimentaires

● Ce sont les fruits et légumes frais qui arrivent en tête avec 1,775 KT, grâce aux exportations d'agrumes, de tomates, de pastèques et de melons en plus des haricots verts, de poivrons piment et de fruits rouges.

Le volume global d'exportations agroalimentaires a atteint au niveau du port de Tanger Med, au titre de la campagne 2016/2017, plus de 2,8 millions de tonnes avec une croissance annuelle moyenne de 8% sur les 4 dernières années. Pour la répartition des exportations agricoles marocaines par famille de produits, ce sont les fruits et légumes frais qui arrivent en tête avec 1,775 KT grâce aux exportations d'agrumes, de tomates, de pastèques et de melons en plus des haricots verts de poivrons piment et de fruits rouges. Les fruits et légumes sont suivis par les produits végétaux transformés, notamment les

conserves d'olives, les fraises surgelées et les plantes aromatiques à hauteur de 343,2 KT, alors que les produits de la pêche ont totalisé plus de 645 KT. Par destination, les exportations agroalimentaires vers l'Europe au titre de l'année 2017 ont généré 2,2 MT en volumes de trafic et 37 MMDH en valeur, selon l'Office des changes. Les principales destinations sont la France, l'Espagne et la Russie. Quant aux exportations marocaines vers l'Afrique, au titre de la même année, elles ont généré 0,5 MT en volume et 5,5 MMDH en valeur. En termes de tonnage, les principaux produits exportés vers l'Afrique en 2017 ont été com-

posés principalement de sucre et préparations à base de sucre et de miel, produits de pêche et fruits et légumes. En matière de valeur, les produits de la pêche constituent environ 40% du volume des exportations marocaines vers l'Afrique, alors que le tonnage a été exporté vers la Mauritanie, le Sénégal, la Libye et la Côte d'Ivoire. En termes de valeur, les principales destinations sont l'Afrique du Sud, le Ghana et le Nigeria. Par ailleurs, le flux agroalimentaire qui transite par Tanger Med a totalisé 1,8 MT exportées par camions TIR, alors que 3 MT sont traités par conteneurs reefers pour le transbordement.

PAR Y.B.

تتويج أفضل المنتوجات المحلية خلال المعرض الدولي للفلاحة بمكناس



أركان، منتجات الفواكه والخضروات، الكسكس، التمور، إلخ. وتم إنشاء المسابقة الوطنية للمنتوجات المحلية سنة 2014 بمبادرة من وكالة التنمية الفلاحية لجعلها أداة دعم إضافية للتعاونيات وحافزا لتعزيز روح القدرة التنافسية بين صغار المنتجين المحليين للوصول إلى عرض نوعي يلبي متطلبات سوق تتزايد فيه المنافسة على المستويين الوطني والدولي.

المناطق القروية وهي رافعة أساسية للحفاظ على الثروة الثقافية والتنوع البيولوجي للمنتجات المغربية. وتنافس أكثر من 650 تعاونية في هذه المسابقة، حيث تكونت لجنة التحكيم من 100 محلف لتذوق المنتجات المختلفة. وفي ما يتعلق بالميداليات، تم منح 93 ميدالية منها 38 ذهبية و23 فضية و32 برونزية لمنتجات مختلفة، وهي العسل وزيت الزيتون والزيتون

نور، وزيت الزيتون لشركة Olivinvest بمنطقة فاس مكناس، والأركان لتعاونية أومركت بسوس ماسة، وأملو لتعاونية تودرت النسوية، وتايغات التعاونية لزيت الزيتون المائدة، وكسكس تعاونية زراة للعسل الإصيل بجهة الرباط سلا القنيطرة. هذه المسابقة تدل على الالتزام القوي لاستراتيجية مخطط المغرب الأخضر لتطوير المنتجات المحلية، لأنها تمثل مصدرا للدخل في

لعباء جباري

تم، خلال النسخة الثالثة من المسابقة الوطنية للمنتوجات المحلية، التي أقيمت على هامش الدورة 13 للمعرض الدولي للفلاحة بمكناس، برئاسة عزيز الخموش، وزير الفلاحة والتنمية القروية والماء والغابات، إعطاء ميداليات التميز لست تعاونيات، منها تعاونية عسل الماعزل آيت بوعمران بمنطقة تلميم وإد

ADA Promeut les produits du terroir

La cérémonie de remise des médailles de la troisième édition du Concours marocain des produits du terroir, s'est déroulée le 26 avril à Meknès en marge du SIAM. Organisé à l'initiative de l'Agence pour le Développement Agricole (ADA), ce concours témoigne du fort engagement de la stratégie du Plan Maroc Vert pour le développement des produits du terroir, car ils représentent une source de

d'une centaine de jurés de dégustation qui ont décerné 6 prix d'excellence. Les lauréats sont le miel de thym de la Coopérative Manahil Ait Bâamrane (Guelmim-Oued Noun), l'huile d'olive de la Société Olivinest (Fès-Meknès), l'argane de la Coopérative Aoumerkt (Souss Massa), l'amlou de la Coopérative féminine Toudert (Souss Massa), les olives de table de la coopérative Taymate de Timoulilt (Béni



revenus pour le monde rural et constituent également un levier fondamental pour la préservation de la richesse culturelle et la biodiversité des produits marocains. Le concours des produits du terroir a mis en compétition plus de 650 produits du terroir provenant de l'ensemble des régions du Royaume. Ils ont été soumis à l'appréciation

Aziz Akhannouch,
ministre de
l'Agriculture
en compa-
gnie des
lauréats du
Concours
marocain
des produits
du terroir.

Mellal-Khénifra], ainsi que le couscous de blé dur de la Coopérative Zirara Lil Assal Al Assil (Rabat-Salé-Kénitra). Aussi, 93 médailles ont été décernées, dont 38 en or, 23 d'argent et 32 de bronze pour différents produits, en l'occurrence les miels, l'huile d'olives, les olives, l'argane, les produits à base de fruits et légumes, les couscous, les dattes, ...etc. ■

SIAM 2018 : Remise des attestations de reconnaissance à cinq interprofessions nouvellement reconnues

Barlamane.com avec MAP | 16:44 - 26 avril 2018



Cinq interprofessions nouvellement reconnues ont reçu des attestations du ministère de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement durable et des eaux et forêts.

Le ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement durable et des eaux et forêts, Aziz Akhannouch, a remis, jeudi à Meknès, des attestations de reconnaissance à cinq inter-professions nouvellement reconnues.

Il s'agit de la Fédération d'arboriculture fruitière au Maroc (FEDAM), de la Fédération interprofessionnelle marocaine de la filière argan (FIMARGANE), de la Fédération interprofessionnelle marocaine de l'apiculture, de l'Interprofession marocaine de l'olive (Interprolive) et de la Fédération Interprofessionnelle Marocaine du Safran (FIMASARAN).

Ces reconnaissances ont été attribuées conformément à la loi n° 03-12 relative aux interprofessions agricoles et halieutiques et ce, après la reconnaissance de 09 interprofessions. Lors de cette cérémonie, organisée en marge du 13^e Salon international de l'agriculture au Maroc (SIAM), M. Akhannouch a également remis six prix d'excellence de la 3^e édition du Concours des produits du terroir qui s'est déroulé en mars dernier à l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, et mis en compétition plus de 250 producteurs et 650 produits du terroir des différentes régions du Royaume.

Ce concours a ainsi, primé la coopérative agricole Manahil Ait Baamrane (région de Guelmim-Oued Noun) de la filière apiculture, la coopérative Oumarget (Souss-Massa) pour le produit huile d'argan dans la filière huiles alimentaires, l'entreprise Olivinest (Fès-Meknès) pour l'huile d'olive, la coopérative agricole Taymate Timoulilt (Beni Mellal-Khenifra) pour l'olive de table, la coopérative féminine Toudarte (Souss-Massa) pour Amlou et la coopérative Zirara lil Assal Al Assil (Rabat-Salé-Kenitra).

Ces prix visent à encourager les coopératives et les producteurs à fournir davantage d'efforts avec l'accompagnement de l'Agence pour le développement agricole (ADA) et les services du ministère de tutelle, notamment les directions régionales de l'agriculture, ainsi que l'ONSSA, a indiqué le directeur général de l'Agence pour le développement agricole (ADA), Al Mahdi Arrifi, dans une déclaration à la MAP, soulignant que « cette initiative participe à la promotion du produit du terroir marocain dans sa diversité ».

De telles initiatives contribuent également de manière efficace à l'amélioration des conditions de vie de la population rurale, en particulier les femmes et jeunes ruraux, a-t-il ajouté.

La 13e édition du SIAM (24-29 avril) connaît la participation de 1.400 exposants en provenance de 70 pays ainsi que 400 coopératives et associations.

LES MEILLEURS PRODUCTEURS DES PRODUITS MAROCAINS DU TERROIR PRIMÉS



Écrit par LesEco.ma Publication : 27 avril 2018 Affichages : 630



La cérémonie de remise des médailles de la troisième édition du concours marocain des produits du terroir, s'est déroulée jeudi dernier à Meknès en marge du salon international de l'agriculture au Maroc (SIAM), sous la présidence du ministre de l'Agriculture, la Pêche maritime, le Développement rural et les Eaux et Forêts. Organisé à l'initiative de l'agence pour le développement agricole (ADA), ce concours témoigne du fort engagement de la stratégie du plan Maroc vert pour le développement des produits du terroir, qui représentent une source de revenus pour le monde rural et constituent également un levier fondamental pour la préservation de la richesse culturelle et la biodiversité des produits marocains.

Le concours des produits du terroir a mis en compétition plus de 650 produits du terroir provenant de l'ensemble des régions du royaume, soumis à l'appréciation d'une centaine de jurys de dégustation qui ont décerné 6 prix d'excellence et ce, pour le miel de thym de la coopérative Manahil Aït Baâmrane, région de Guelmim-Oued Noun, l'huile d'olive de la société Oliv-invest, région de Fès-Meknès, l'argan de la coopérative Aoumerkt, région du Souss Massa, l'amlou de la coopérative féminine Toudert, région du Souss Massa, les olives de table de la coopérative Taymate de Timoulit, région de Béni Mellal-Khénifra ainsi que le couscous blé dur de la coopérative Zirara Lil Açal Al Aqil, région de Rabat Salé Kénitra.

En ce qui concerne les consécration, 93 médailles ont été décernées, dont 38 en or, 23 en argent et 32 en bronze et ce, pour les miels, l'huile d'olive, les olives, l'argan, les produits à base de fruits et légumes, les couscous, les dattes, etc...

Pour rappel, le concours marocain des produits du terroir a été créé et lancé en 2014 à l'initiative de l'agence pour le développement agricole, pour en faire un outil supplémentaire de soutien aux coopératives solidaires ainsi qu'un stimulant pour renforcer l'esprit de compétitivité entre les petits producteurs des produits du terroir, pour atteindre une offre qualitative répondant aux exigences d'un marché de plus en plus concurrentiel sur les plans national et international.



Le concours est à sa 3ème édition

Six produits du terroir primés au SIAM

Belle distinction pour les produits du terroir au SIAM. Sur les 650 produits du terroir ayant participé à la troisième édition du concours qui leur est dédié en marge du salon, 6 se sont distingués cette année et ce après appréciation d'une centaine de jurés de dégustations. Les prix sont revenus aux : Miel de thym de la coopérative Manahil Ait Bâamrane (Région Guelmim-Oued Noun), l'huile d'olive de la société Olivinvest (Région de Fès Meknès), l'argane de la coopérative Aoumerkkt (Région du Souss-Massa), l'Amlou de la coopérative féminine Toudert (Région du Souss- Massa) les olives de table de la coopérative Taymate de Timoulilt (Région de Béni Mellal-Khénifra) ainsi que le couscous blé dur de la coopérative Zirara Lil Assal Al Assil (Région de Rabat-Salé-Kénitra). Initié par l'Agence pour le développement agricole (ADA), ce concours témoigne du fort engagement de la stratégie du Plan Maroc Vert pour le développement des produits du terroir. Ces produits



représentent, en effet, une source de revenus pour le monde rural et constituent un levier fondamental pour la préservation de la richesse culturelle et la biodiversité des produits marocains. Il est utile de souligner que 93 médailles ont été décernées pour la même occasion dont 38 en or, 23 en argent et 32 en bronze.

Ces médailles ont été destinées à différents produits dont les miels, l'huile d'olive, les olives, l'argane, les produits à base de fruits et légumes, les couscous, les dattes et autres. Rappelons que le Concours marocain des produits du terroir a été créé et lancé en 2014. Cette compétition se veut un outil supplémentaire de

soutien aux coopératives solidaires ainsi qu'un stimulant pour renforcer l'esprit de compétitivité entre les petits producteurs des produits du terroir. La finalité étant d'atteindre une offre qualitative répondant aux exigences d'un marché de plus en plus concurrentiel à l'échelle nationale et internationale.

Ces produits représentent une source de revenus pour le monde rural et constituent un levier fondamental pour la préservation de la richesse culturelle et la biodiversité des produits marocains.

SIAM 2018

Remise des attestations de reconnaissance à cinq interprofessions nouvellement reconnues



MAP, LE MATIN | 26 Avril 2018 à 14:44 |



Cinq interprofessions nouvellement reconnues ont reçu des attestations du ministère de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement durable et des eaux et forêts.

Le ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement durable et des eaux et forêts, Aziz Akhannouch, a remis, jeudi à Meknès, des attestations de reconnaissance à cinq interprofessions nouvellement reconnues.

Il s'agit de la Fédération d'arboriculture fruitière au Maroc (FEDAM), de la Fédération interprofessionnelle marocaine de la filière argan (FIMARGANE), de la Fédération interprofessionnelle marocaine de l'apiculture, de l'Interprofession marocaine de l'olive (Interprolive) et de la Fédération Interprofessionnelle Marocaine du Safran (FIMASARAN).

Ces reconnaissances ont été attribuées conformément à la loi n° 03-12 relative aux interprofessions agricoles et halieutiques et ce, après la reconnaissance de 09 interprofessions. Lors de cette cérémonie, organisée en marge du 13^e Salon international de l'agriculture au Maroc (SIAM), M. Akhannouch a également remis six prix d'excellence de la 3^e édition du Concours des produits du terroir qui s'est déroulé en mars dernier à l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, et mis en compétition plus de 250 producteurs et 650 produits du terroir des différentes régions du Royaume.

Ce concours a ainsi, primé la coopérative agricole Manahil Ait Baamrane (région de Guelmim-Oued Noun) de la filière apiculture, la coopérative Oumarget (Souss-Massa) pour le produit huile d'argan dans la filière huiles alimentaires, l'entreprise Olivinest (Fès-Meknès) pour l'huile d'olive, la coopérative agricole Taymate Timoulilt (Beni Mellal-Khenifra) pour l'olive de table, la coopérative féminine Toudarte (Souss-Massa) pour Amlou et la coopérative Zirara lil Assal Al Assil (Rabat-Salé-Kenitra).

Ces prix visent à encourager les coopératives et les producteurs à fournir davantage d'efforts avec l'accompagnement de l'Agence pour le développement agricole (ADA) et les services du ministère de tutelle, notamment les directions régionales de l'agriculture, ainsi que l'ONSSA, a indiqué le directeur général de l'Agence pour le développement agricole (ADA), Al Mahdi Arrifi, dans une déclaration à la MAP, soulignant que "cette initiative participe à la promotion du produit du terroir marocain dans sa diversité".

De telles initiatives contribuent également de manière efficace à l'amélioration des conditions de vie de la population rurale, en particulier les femmes et jeunes ruraux, a-t-il ajouté.

La 13^{ème} édition du SIAM (24-29 avril) connaît la participation de 1.400 exposants en provenance de 70 pays ainsi que 400 coopératives et associations.

SIAM : les Meilleurs Producteurs des Produits du Terroir primés

Par L'Economiste | Le 27/04/2018 - 16:20 | Partager [f](#) [t](#) [m](#) [e](#) [+](#)



La cérémonie de remise des médailles de la troisième édition du Concours marocain des produits du terroir s'est déroulée, hier, à Meknès en marge du Salon International de l'Agriculture (SIAM) sous la présidence du ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Le concours a mis en compétition plus de 650 produits du terroir provenant de l'ensemble des régions du Royaume. Ils ont été soumis à l'appréciation d'une centaine de jurés qui ont décerné 6 prix d'excellence. Et ce, pour le Miel de thym de la Coopérative Manahil Ait Bâamrane, Région Guelmim Oued Noun, l'Huile d'olive de la Société Olivinvest, Région de Fès Meknès, l'Argane de la Coopérative Aoumerkt, Région de Souss Massa, l'Amlou de la Coopérative féminine Toudert, Région de Souss Massa, les Olives de table de la coopérative Taymate de Timoulit, Région de Béni Mellal Khénifra ainsi que le Couscous blé dur de la Coopérative Zirara Lil Assal Al Assil, Région de Rabat Salé Kenitra.

93 médailles ont été décernées, dont 38 en or, 23 d'argent et 32 de bronze et ce, pour différents produits, en l'occurrence les miels, l'huile d'olives, les olives, l'Argane, les produits à base de fruits et légumes, les couscous, les dattes ... etc.

Pour rappel, le Concours marocain des Produits du Terroir a été créé et lancé en 2014 à l'initiative de l'Agence pour le Développement Agricole.

93 تعاونية تتميز في حفل تتويج التعاونيات بمكناس

27 أبريل 2018



على هامش الملتقى الدولي للفلاحة بمكناس، أشرف عزيز أحنوش، وزير الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات، أمس الخميس، على حفل تتويج التعاونيات والمجموعات المنتجة للمنتجات المجالية، والذي نظّمته وكالة التنمية الفلاحية.

وقد شارك في المباراة الوطنية أزيد من 250 مجموعة منتجة للمنتجات المجالية، شابت بلأزيد من 650 منتوجا سجاليا. لتحصل 93 تعاونية على الجوائز، ضمنها 38 تعاونية حازت على الميدالية الذهبية، و23 تعاونية على الميدالية الفضية، و32 تعاونية على الميدالية النحاسية.

ووزّع وزير الفلاحة ست جوائز "تميز" على مجموعة من التعاونيات التي تُنتج مواد أملو، وزيت الأركان، وزيت الزيتون، والعسل، والكسكس. إذ حصلت تعاونية "مناحل أيت باعمران" على الجائزة الأولى في صنف العسل، وفي صنف زيت الأركان حصلت تعاونية "أوسرت" من جهة سوس ماسة على المرتبة الأولى. وفي منتوج زيت الزيتون تمكنت تعاونية "أوليف أنفست" من حصد الميدالية الذهبية.

وفي السياق ذاته توجت تعاونية "نيما تيمولالت"، من جهة بني ملال خنيفرة، بالجائزة الأولى في صنف زيت المائدة، فيما حصلت تعاونية "تودرت" من جهة سوس ماسة على الميدالية الذهبية في منتوج أملو. فضلا عن تتويج تعاونية "زيرارة للعصر الأصيل"، القادمة من جهة الرباط سلا القنيطرة، بالجائزة الأولى في صنف المنتوجات المشتقة من الحبوب.



Produits du terroir

Les meilleurs producteurs primés au SIAM



Le 26 avril a eu lieu, à Meknès, la cérémonie de remise des médailles de la troisième édition du Concours marocain des produits du terroir, en marge du Salon international de l'agriculture de Meknès (SIAM). Ont concouru plus de 650 produits du terroir provenant de l'ensemble des régions du royaume. Ils ont été sou-

Assal Al Assil, (région Rabat-Salé-Kénitra). En ce qui concerne les médailles, 93 ont été décernées dont 38 d'or, 23 d'argent et 32 de bronze et ce, pour différents produits, en l'occurrence les miels, l'huile d'olive, les olives, l'argan, les produits à base de fruits et légumes, les couscous, les etc. Pour rappel, le Concours marocain des produits du terroir a été créé et lancé en 2014 à l'initiative de l'Agence pour le développement agricole (ADA) pour en faire un outil supplémentaire de soutien aux coopératives solidaires ainsi qu'un stimulant pour renforcer l'esprit de compétition entre les petits producteurs de produits du terroir pour atteindre une offre qualitative répondant aux exigences d'un marché de plus en plus concurrentiel à l'échelle nationale et internationale.

PAR A.A

**93 MÉDAILLES
ONT ÉTÉ DÉCERNÉES,
DONT 38 D'OR,
23 D'ARGENT
ET 32 DE BRONZE.**

mis à l'appréciation d'une centaine de jurés de dégustation qui ont décerné 6 prix d'excellence au miel de thym de la Coopérative Manahil Ait Bâamrane (région Guelmim-Oued Noun), à l'huile d'olive de la société Olivinvest, (région Fes-Meknès), à l'argan de la Coopérative Aoumerkt, (région Souss-Massa), à l'amlou de la Coopérative féminine Toudert (région Souss-Massa), aux olives de table de la Coopérative Taymate de Timouilt, (région Béni Mellal-Khenifra) ainsi qu'au couscous de blé dur de la Coopérative Zirara Lil



ÉCONOMIE ET FINANCE

SIAM 2018 : Les meilleurs produits du terroir primés

LE 27 AVRIL 2018

J'aime 2

La cérémonie de remise des médailles de la troisième édition du Concours marocain des produits du terroir s'est déroulée le 26 avril à Meknès en marge du Salon International de l'Agriculture (SIAM) sous la présidence du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Organisé à l'initiative de l'Agence pour le Développement Agricole (ADA), ce concours témoigne du fort engagement de la stratégie du Plan Maroc Vert pour le développement des produits du terroir car ils représentent une source de revenus pour le monde rural et constituent également un levier fondamental pour la préservation de la richesse culturelle et la biodiversité des produits marocains.

Le concours des produits du terroir a mis en compétition plus de 650 produits du terroir provenant de l'ensemble des régions du Royaume. Ils ont été soumis à l'appréciation d'une centaine de jurés de dégustation qui ont décerné 6 prix d'excellence et ce, pour le Miel de thym de la Coopérative Manahil Ait Bâamrane, Région Guelmim Oued Noun, l'Huile d'olive de la Société Olivinvest, Région de Fès Meknès, l'Argane de la Coopérative Aoumerkt, Région de Souss Massa, l'Amlou de la Coopérative féminine Toudert, Région de Souss Massa, les Olives de table de la coopérative Taymate de Timouilt, Région de Béni Mellal Khénifra ainsi que le Couscous blé dur de la Coopérative Zirara Lil Assal Al Assil, Région de Rabat Salé Kenitra.

En ce qui concerne les médailles, 93 médailles ont été décernées, dont 38 en or, 23 d'argent et 32 de bronze et ce, pour différents produits, en l'occurrence les miels, l'huile d'olives, les olives, l'Argane, les produits à base de fruits et légumes, les couscous, les dattes, etc.

تسليم شهادات تقديرية لخمسة مجموعات بيمهنية معترف بها حديثا

قام وزير الفلاحة والصيد البحري والتنمية المستدامة، عزيز أخنوش، الخميس بمكناس، بتسليم شهادات تقديرية لخمسة مجموعات بيمهنية معترف بها حديثا. ويتعلق الأمر بفيدرالية الأشجار المثمرة بالمغرب، والفيدرالية البيمهنية المغربية للأركان، والفيدرالية البيمهنية المغربية لتربية النحل، والفيدرالية البيمهنية المغربية للزيتون، والفيدرالية البيمهنية المغربية للزعران. وقد منحت هذه الجوائز بمقتضى القانون رقم 03-12 الخاص بالبيمهنية الفلاحية وعلم المصايد، وذلك بعد الاعتراف بـ 9 مجموعات بيمهنية. وقدم أخنوش، خلال هذا الاحتفال، المنظم على هامش الدورة الـ 13 للملتقى الدولي للفلاحة بالمغرب، ست جوائز امتياز للدورة الثالثة من مسابقة المنتجات المحلية والتي عقدت في مارس الماضي بمعهد الحسن الثاني للزراعة والبيطرة، حيث تنافس أكثر من 250 منتجا و 650 منتوجا من المنتجات المحلية من مختلف مناطق المملكة. وتوجت هذه المسابقة التعاونية الفلاحية مناحل آيت بعمران (منطقة كلميم-واد نون) في مجال تربية النحل، وتعاونية أوماركت (سوس ماسة) على منتج زيت الأركان في مجال الزيوت الغذائية، وشركة أوليفينست (فاس-مكناس) على زيت الزيتون، والتعاونية الفلاحية تايمات تيموليلت (بني ملال-خنيفرة) على زيتون المائدة، والتعاونية النسوية تودارت (سوس-ماسة) على أملو وتعاونية زرارة للأصايل (الرباط-سلا-قنيطرة).



جوائز للفلاحين والمنتوجات

شجع المعرض الدولي روح الابتكار والإبداع والتنافس من خلال عدد من المسابقات همت مختلف السلاسل الإنتاجية، وتحول اليوم الرابع من المعرض الى فضاء للتتويج الفائزين بجوائز التميز والابتكار، ومنح شهادات الاعتراف لعدد من الفدراليات المهنية وتقديم جوائز للمنتجات الفائزة.

وتحول حفل تسليم الجوائز بحضور عزيز اخنوش وزير الفلاحة والصيد البحري، حمو أوحلي كاتب الدولة، الى عرس احتفالي بالزغاريد، خاصة عند تتويج نساء قرويات ابدعن في انتاج مواد مجالية حظيت بتقدير لجن التحكيم المختصة، وهي الجوائز التي ساهمت في اطلاق التنافس والابتكار، إذ شاركت 290 تعاونية بـ 650 منتوجا مجاليا في المسابقة الوطنية الثالثة، وتوج منها 93، ونالت ست تعاونيات جوائز التميز، تهم إنتاج زيت أركان والعسل وزيت الزيتون وأملو، وأصناف الحبوب.

كما منحت الوزارة جوائز للفائزين في المباراة الوطنية لأفضل منتج، وتوج عدد من الشركات في عدد من الجهات، في انتاج زيت الزيتون من أنواع مختلفة.



5 NOUVELLES INTERPROFESSIONS RECONNUES !

La Rédaction 27/04/2018 Actu Maroc, Actualités 0 Commentaires

Like 1

Tweet

G+

in Share

5 interprofessions viennent d'être officiellement reconnues.

Aziz Akhannouch a remis des attestations de reconnaissance à cinq interprofessions nouvellement reconnues lors du SIAM 2018.

Le ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement durable et des eaux et forêts, Aziz Akhannouch, a remis, jeudi à Meknès, des attestations de reconnaissance à cinq interprofessions nouvellement reconnues.

Il s'agit de la Fédération d'arboriculture fruitière au Maroc (FEDAM), de la Fédération interprofessionnelle marocaine de la filière [argan](#) (FIMARGANE), de la Fédération interprofessionnelle marocaine de l'apiculture, de l'Interprofession marocaine de l'olive (Interprolive) et de la Fédération Interprofessionnelle Marocaine du Safran (FIMASARAN).

Ces reconnaissances ont été attribuées conformément à la loi n° 03-12 relative aux interprofessions agricoles et halieutiques et ce, après la reconnaissance de 09 interprofessions. Lors de cette cérémonie, organisée en marge du 13^e Salon international de l'agriculture au Maroc (SIAM), M. Akhannouch a également remis six prix d'excellence de la 3^e édition du Concours des produits du terroir qui s'est déroulé en mars dernier à l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, et mis en compétition plus de 250 producteurs et 650 produits du terroir des différentes régions du Royaume.

Ce concours a ainsi, primé la coopérative agricole Manahil Ait Baamrane (région de Guelmim-Oued Noun) de la filière apiculture, la coopérative Oumarget (Souss-Massa) pour le produit huile d'argan dans la filière huiles alimentaires, l'entreprise Olivinvest (Fès-Meknès) pour l'huile d'olive, la coopérative agricole Taymate Timoulit (Beni Mellal-Khenifra) pour l'olive de table, la coopérative féminine Toudarte (Souss-Massa) pour Amlou et la coopérative Zirara lil Assal Al Assil (Rabat-Salé-Kenitra).

Ces prix visent à encourager les coopératives et les producteurs à fournir davantage d'efforts avec l'accompagnement de l'Agence pour le développement agricole (ADA) et les services du ministère de tutelle, notamment les directions régionales de l'agriculture, ainsi que l'ONSSA, a indiqué le directeur général de l'Agence pour le développement agricole (ADA), Al Mahdi Arrifi, dans une déclaration à la MAP, soulignant que « cette initiative participe à la promotion du produit du terroir marocain dans sa diversité ».

De telles initiatives contribuent également de manière efficace à l'amélioration des conditions de vie de la population rurale, en particulier les femmes et jeunes ruraux, a-t-il ajouté.

La 13^e édition du SIAM (24-29 avril) connaît la participation de 1.400 exposants en provenance de 70 pays ainsi que 400 coopératives et associations.



Des attestations de reconnaissance à cinq interprofessions nouvellement reconnues

Les prix visent à encourager les coopératives et les producteurs à fournir davantage d'efforts avec l'accompagnement de l'Agence pour le développement agricole et les services du ministère de tutelle, notamment les directions régionales de l'agriculture, ainsi que l'ONSSA.

Le ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement durable et des eaux et forêts, Aziz Akhannouch, a remis, jeudi à Meknès, des attestations de reconnaissance à cinq interprofessions nouvellement reconnues.

Il s'agit de la Fédération d'arboriculture fruitière au Maroc (FEDAM), de la Fédération interprofessionnelle marocaine de la filière argane (FIMARGANE), de la Fédération interprofessionnelle marocaine de l'apiculture, de l'Interprofession marocaine de l'olive (Interprolive) et de la Fédération interprofessionnelle marocaine du safran (FIMASARAN).

Ces reconnaissances ont été attribuées conformément à la loi n° 03-12 relative aux interprofessions agricoles et halieutiques, et ce, après la reconnaissance de 9 interprofessions. Lors de cette cérémonie, organisée en marge du treizième Salon international de l'agriculture au Maroc (SIAM), M. Akhannouch a également remis six Prix d'excellence de la troisième édition du Concours des produits du terroir qui s'est déroulé en mars dernier à l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, et mis en compétition plus de 250 producteurs et 650 produits du terroir des différentes régions du Royaume.

Ce concours a ainsi primé la Coopé-



ratrice agricole Manahil Ait Baamrane (région de Guelmim-Oued Noun) de la filière apiculture, la Coopérative Oumarget (Souss-Massa) pour le produit huile d'argane dans la filière huiles alimentaires, l'entreprise Olivinest (Fès-Meknès) pour l'huile d'olive, la Coopérative agricole Taymate Timoulilt (Béni Mellal-Khenifra) pour l'olive de table, la coopérative féminine Toudarte (Souss-Massa) pour Amlou et la Coopérative Zirara lil Assal Al Assil (Rabat-Salé-Kénitra).

Ces prix visent à encourager les coopératives et les producteurs à fournir davantage d'efforts avec l'accompagnement de l'Agence pour le développement agricole (ADA) et les services du ministère de tutelle, notamment les directions régionales de l'agriculture, ainsi que l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA), a indiqué le directeur

général de l'ADA, Al Mahdi Arrifi, dans une déclaration à la MAP, soulignant que «cette initiative participe à la promotion du produit du terroir marocain dans sa diversité».

De telles initiatives contribuent également de manière efficace à l'amélioration des conditions de vie de la population rurale, en particulier les femmes et jeunes ruraux, a-t-il ajouté. ■

L.M.



الملتقى الدولي للفلاحة 2018.. تسليم شهادات تقديرية لخمسة مجموعات بيمهنية معترف بها حديثا



قام وزير الفلاحة والصيد البحري والتنمية المستدامة، عزيز أخنوش، أول أمس الخميس بمكناس، بتسليم شهادات تقديرية لخمسة مجموعات بيمهنية معترف بها حديثا، وتعلق الأمر بفيدرالية الأشجار المثمرة بالمغرب، والفيدرالية البيمهنية المغربية للأركان، والفيدرالية البيمهنية المغربية لتربية النحل، والفيدرالية البيمهنية المغربية للزيتون، والفيدرالية البيمهنية المغربية للرغفران.

وقد منحت هذه الجوائز بمقتضى القانون رقم 03-12 الخاص بالبيمهنية الفلاحية وعلم المصايد، وذلك بعد الاعتراف بـ 9 مجموعات بيمهنية.

وقد أختوش، خلال هذا الاحتفال، المنظم على هامش الدورة الـ 13 للملتقى الدولي للفلاحة بالمغرب، ست جوائز امتياز للدورة الثالثة من مسابقة المنتجات المحلية والتي عقدت في مارس الماضي بمعهد الحسن الثاني للزراعة والبيطرة، حيث تنافس أكثر من 250 منتجا و 650 منتوجا من المنتجات المحلية من مختلف مناطق المملكة.

وتوجت هذه المسابقة التعاونية الفلاحية مناحل أيت بعمران (منطقة كلميم- واد نون) في مجال تربية النحل، وتعاونية أوماركت (سوس ماسة) على منتوج زيت الأركان في مجال الزيوت الغذائية، وشركة أوليفيست (فاس- مكناس) على زيت الزيتون، والتعاونية الفلاحية تايماث تيموليت (بني ملال- خنيفرة) على زيتون المائدة، والتعاونية النسوية تودارت (سوس ماسة) على أملو وتعاونية زرارعة للأصصال الإصيل (الرباط- سلا- منيطرة).

وأفاد المدير العام لوكالة التنمية الفلاحية، المهدي الريفي، في تصريح له، بأن هذه الجوائز تهدف إلى تشجيع التعاونيات

وهو موضوع يقع في صلب رهانات الفلاحة المستدامة والمسؤولية.

وبذلك، أبرز الملتقى الدولي للفلاحة بعدد الدولي، وتطور استراتيجية مخطط المغرب الأخضر التي تتمحور اليوم حول تسويق المنتج الفلاحي، ومناخد الوطنية والدولية على حد سواء.

المبادرات تسهم أيضا بفعالية في تحسين الظروف المعيشية للسكان الغرويين، وخاصة النساء منهم والشباب.

وتعرف الدورة الـ 13 من المعرض الدولي للفلاحة بمشاركة 1400 عارض ينتمون لـ 70 دولة، واختار هذا الحدث البارز هذه السنة "اللوجستيك والأسواق الفلاحية" شعارا له،

والمنتجين على بذل المزيد من الجهود بدعم من وكالة التنمية الفلاحية وخدمات الوزارة الوصية، ولا سيما المديرية الإقليمية للفلاحة، وكذا المكتب الوطني للأمن الغذائي للصحة للمنتجات الغذائية، منسيرا إلى أن هذه المبادرة تساهم في تعزيز المنتج المحلي المغربي وفي تنوعه، وأضاف أن مثل هذه

Les insertions presse (spéciaux SIAM)







